



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 06 avril 2023

Date de convocation : 30 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au foyer rural de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/48 actant la présentation du diagnostic du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

Membres présents (55 titulaires et 3 suppléants) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, OLIVIER Jacques à GAVE Nathalie, BALÉDENT Matthieu à THUILLEZ Martine, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, MODARELLI Joseph à HENNEQUART Michel, HAVART Ludovic à SIMEON Serge

Membres excusés (2) : LOIGNON Laurent, PLATEAU Marc

Membres absents (6) : MACAREZ Jean-Félix, TRIoux COURBET Sandrine, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/48 actant la présentation du diagnostic du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

En novembre 2022, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis lançait l'élaboration de son projet de territoire avec le soutien du Bureau d'étude *VOIRIN – CONSEIL EN MANAGEMENT* basé à Strasbourg.

Le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis est devenue une Communauté d'Agglomération. Ce changement de statut s'est accompagné de la prise de nouvelles compétences (obligatoires, facultatives et optionnelles).

En formalisant un projet de territoire, la CA2C souhaite ainsi assoir une vision stratégique en interrogeant l'exercice de ses compétences.

L'objectif de la démarche :

- Elaborer un diagnostic exhaustif avec une vision partagée des besoins des communes membres de la CA2C ;
- Analyser la cohérence entre les besoins, les compétences exercées et les moyens alloués ;
- Etudier les différentes orientations à donner pour un projet fédérateur et coconstruit avec les communes ;
- Disposer d'un document stratégique socle qui définit les priorités et décrit les actions à mener pour relever les défis.

La phase de diagnostic étant achevée, celui-ci doit faire l'objet d'une présentation :

- Au Bureau Exécutif le 23 mars 2023
- A la Conférence des Maires le 28 mars 2023
- Au Conseil communautaire le 06 avril 2023

L'Assemblée prends acte de la présentation du Diagnostic.

| Document(s) annexe(s) : Diagnostic

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 12/04/2023 Publication le 12/04/2023	<i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON CA2C Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

DIAGNOSTIC DU PROJET DE TERRITOIRE



I. Table des matières

II. RAPPEL DE LA DEMARCHE	4
1. Objectifs, méthode et calendrier	4
2. Présentation de l'échantillon des contributeurs	4
III. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	5
1. Synthèse de l'analyse de la base documentaire.....	5
La démographie	6
Les mobilités	6
La santé	6
2. Synthèse du recueil des besoins	6
Besoins des communes	6
Les missions de la CA2C	7
La définition de l'intérêt communautaire	7
3. Synthèse de l'analyse financière.....	7
Les charges de personnels	8
Les coûts de fonctionnement.....	8
Analyse comparative.....	9
4. Premières pistes d'orientations	11
IV. ANNEXES.....	12
1. Détail des participants par commune	12
2. Rapport d'analyse de la base documentaire	13
Description du territoire : un territoire rural maillé de pôles urbains	14
Démographie : un territoire dynamique mais vieillissant.....	14
Une situation sociale qui s'améliore mais reste préoccupante, surtout pour les jeunes	15
Un tissu économique diversifié et largement représenté par des TPE	16
La réduction de l'usage de la voiture et la réduction des flux de transit : deux défis majeurs pour le territoire	17
Lien social vie publique : le vivre-ensemble, un enjeu pour les années à venir	18
Un parc de logement ancien, peu confortable et peu performant, et peu adapté aux différents usages	19
L'accès aux soins et une démographie médicale préoccupante	20
Un territoire préservé sur le plan environnemental et à fort potentiel pour la transition.....	21
Un territoire exemplaire en matière d'aménagement numérique.....	21
Un territoire aux patrimoines riches qui doit développer son identité	22
3. Synthèse de l'atelier des DGS et SM (07/02/2023)	24
4. Synthèse des entretiens avec les Maires	25
Les besoins des communes	25
Les missions de la CA2C	27
Les relations agglomération – communes	29
La vision de l'intérêt communautaire	30
Les attentes	31

5. Synthèse du Séminaire des Maires (27/02/2023)	32
6. Détail de l'analyse financière par compétence	35
Evaluation des coûts de fonctionnement chargés par compétence	35
Identification des recettes directement affectées à une activité	35
Poids des charges de structures	36
Analyse comparative pour certaines compétences	36
Aménagement de l'espace – OB1	37
Aires d'accueil des gens du voyage – OB2	37
Développement économique – OB3	38
GEMAPI – OB4	38
Déchets et déchèteries – OB5	39
Transports – OB6	39
Politique de la Ville – OB7	40
Equilibre social de l'habitat – OB8	40
Eau, Assainissement – OB9, GEPU – OB10	41
Petite enfance – OP1	41
Voirie communautaire – OP2	42
Plateaux sportifs – OP3	42
Espaces nautiques intercommunaux – OP4	43
Eclairage public – FA1	43
Actions en milieu scolaire – FA2	44
Tourisme – FA3	44
Technologies de l'information et des communications – FA4	45
Santé – FA5	45
Crématorium – FA6	46
Protection de l'environnement – FA7	46
Cadre de vie – FA8	47

II. Rappel de la démarche

1. Objectifs, méthode et calendrier

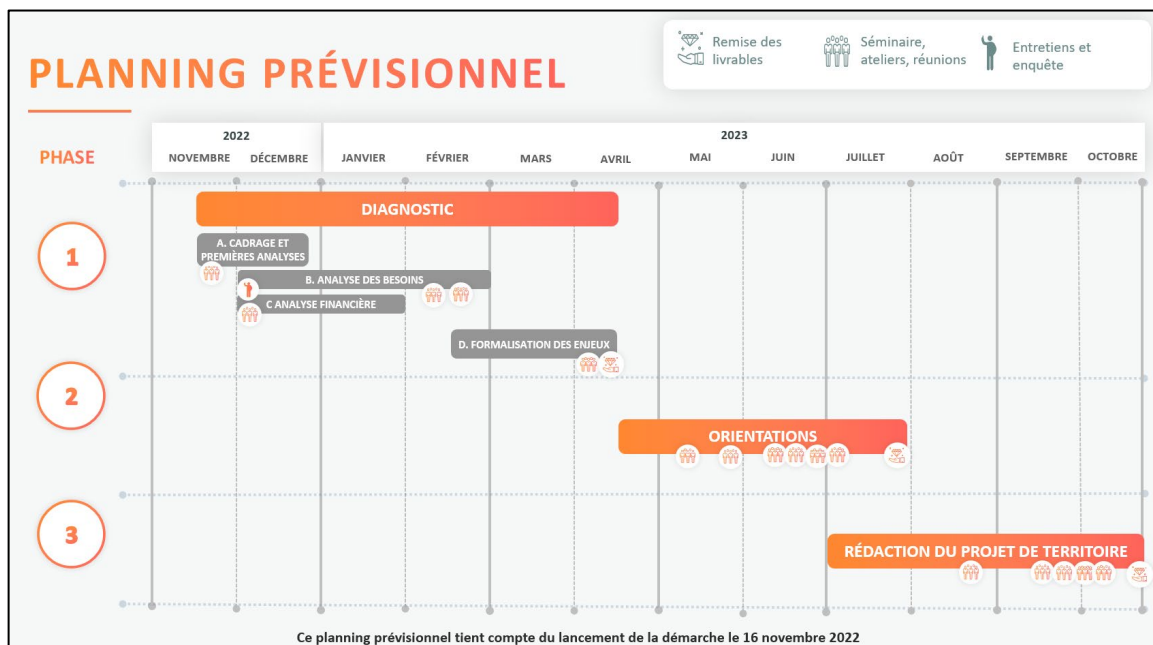
La CA2C a décidé de réaliser son Projet de territoire à horizon 2032. Un projet de territoire est un **document de référence pour l'action publique** sur le territoire. Il **fixe un cap**, une feuille de route sur la base des **enjeux à venir pour les prochaines années**, et se base sur un **diagnostic partagé** par les acteurs du territoire. La démarche doit permettre de :

- Questionner l'adéquation des missions réalisées par la CA2C au regard des besoins des communes ;
- Analyser les coûts de fonctionnement de l'agglomération ;
- Identifier les orientations et évolutions par compétences ;
- Déterminer une feuille de route pour l'action communautaire.

Cette démarche s'appuie sur une concertation des 46 communes dans le cadre de laquelle se situe cet entretien. La mission sera réalisée selon trois phases :

- **Phase 1 – Diagnostic** : le but étant de caractériser le territoire, ses habitants, ses usagers et toutes les activités économiques et d'en comprendre leurs besoins. Un focus spécifique est dédié à **l'analyse et au recueil des besoins des communes**, notamment au travers de **46 entretiens** réalisés auprès de ces dernières, d'un **séminaire des Maires** et d'un atelier des DGS et secrétaires de mairie. En parallèle de cette concertation, des travaux d'analyse financière sont réalisés ;
- **Phase 2 – Orientations** : l'objectif est de proposer des scénarios satisfaisants l'intérêt communautaire et correspondants aux besoins énoncés lors du diagnostic ;
- **Phase 3 – Rédaction** : à l'issue du choix des scénarios et de l'approbation des orientations, le projet de territoire sera rédigé et présenté à l'ensemble des élus communautaires.

Ci-dessous, le planning prévisionnel de la démarche :



2. Présentation de l'échantillon des contributeurs

La première phase de diagnostic s'est reposée sur une large concertation des communes. Trois dispositifs ont été mis en place pour recueillir les besoins des communes :

- Les entretiens individuels réalisés entre le 9 décembre 2022 et le 13 février 2023 ;
- L'atelier des DGS et SM réalisé le 7 février 2023 ;
- Le séminaire des Maires du 27 février 2023.

Un excellent taux de participation de 80% est observé au global, et atteint jusqu'à 87% pour les entretiens individuels avec les Maires (40 entretiens réalisés avec les Maires ou leurs représentants). En annexe du présent document le détail des participants par communes.

Au-delà du recueil des besoins des communes, une analyse de la base documentaire (dont le rapport détaillé est disponible en annexe du présent document) a été réalisée sur la base de :

- 24 documents recueillis et analysés (CRTE, nouveau diagnostic du PETR (SCoT), contrat de ruralité, ...) ;
- Actualisation des indicateurs du territoire (données INSEE) ;
- 2 réunions de travail avec les chargés de mission PVD, les services de la sous-préfecture de Cambrai et la DDTM.

Enfin, les travaux d'analyse financière ont été établis sur la base d'un recueil des données financières et liées aux ressources humaines, et de deux réunions de travail avec le responsable des finances de l'agglomération.

III. Diagnostic du territoire

1. Synthèse de l'analyse de la base documentaire

L'analyse de la base documentaire dresse un état des lieux du territoire sur la base des dernières données disponibles articulé autour des 10 points clés ci-dessous :



Les 12 pages de synthèses sont disponibles en annexe du présent document. Les travaux conduits ont permis d'identifier 3 thématiques à fort enjeux :

La démographie

Le territoire a connu une croissance démographique entre 2008 et 2013 puis une **baisse entre 2013 et 2019** (environ -1 500 habitants). En cause, **deux facteurs** sont identifiés dans les dernières données disponibles entre les deux périodes (INSEE) : un solde migratoire devenu négatif (0,1 à -0,5) qui pourrait être expliqué par une **baisse de l'attractivité du territoire**, cumulé à une baisse du solde naturel **témoignant d'un vieillissement de la population**. Cette analyse méritera d'être actualisée avec de nouvelles données (données INSEE 2019).

Les mobilités

La part modale de la **voiture individuelle** est **prédominante** (82% des trajets domiciles travail contre 62% en France) sur le territoire. Par ailleurs, on constate un **usage très limité des transports en commun** (3% sur l'arrondissement de Cambrai, contre 15% en France).

D'autre part, trois pôles d'échange ferroviaire existent sur le territoire : Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Busigny. **La fréquentation de ces gares a nettement diminuée depuis le COVID et n'a pas regagné en 2021 son niveau d'avant crise, particulièrement concernant la gare de Caudry.**

Enfin, le territoire connaît un enjeu de **décongestion des axes routiers principaux** : 20 à 23% du trafic est occupé par les poids lourds.

La santé

C'est l'enjeu majeur pour le territoire, notamment concernant **l'accès au premier prescripteur**. En 2021, 18 communes ont au moins 1 médecin généraliste, **28 communes sont dépourvues**. En 2019, on dénombrait **15 médecins généralistes ayant plus de 60 ans, donc proches du départ à la retraite**. **Dans ce cadre, et dans un contexte de désertification médicale accrue au niveau du Département, la question du remplacement est préoccupante.**

Par ailleurs, il est à noter qu'à l'échelle de l'arrondissement, **le taux de mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental**. La population est particulièrement exposée aux risques médicaux (36% de la population est ouvrière).

2. Synthèse du recueil des besoins

Les travaux de recueil des besoins des communes se sont articulés autour d'entretiens individuels auprès des Maires (ou de leurs représentants). Une restitution du bilan de ces entretiens a été restituée aux Maires lors d'un séminaire le 27 février 2023, et est disponible en annexe du présent document. Les Maires ont ainsi pu travailler collectivement et exprimer leurs réactions à ce bilan des entretiens.

Besoins des communes

Les principaux besoins des communes sont :

- **L'accès aux soins** (définir une stratégie territoriale de santé)
- **Les transports en commun**
- **Le développement économique et le maintien de l'emploi**

Le maintien des services de proximité semble difficile à atteindre par le biais de l'action publique, la condition de pérennité des services marchands dépendant en premier lieu de logiques de marché.

Dans tous les cas, l'articulation avec les structures et acteurs existants est primordiale.

Les missions de la CA2C

Le séminaire des Maires conforte le plébiscite pour les services techniques opérationnels (dimension d'appui aux communes) : éclairage public, fonds de concours et brigades.

Par ailleurs, les Maires ont rappelé lors du séminaire que toutes les compétences sont utiles. Néanmoins, parmi les compétences obligatoires, la compétence Développement économique est mise en avant.

Enfin, l'éloignement des compétences déléguées, le déficit d'information et la forte technicité de certaines compétences contribuent au manque d'appropriation de ces dernières par les communes.

La définition de l'intérêt communautaire

La vision est à partager entre un projet communautaire et la politique et d'appui et de soutien aux communes (« l'intérêt communautaire ne se limite pas à l'appui aux communes »).

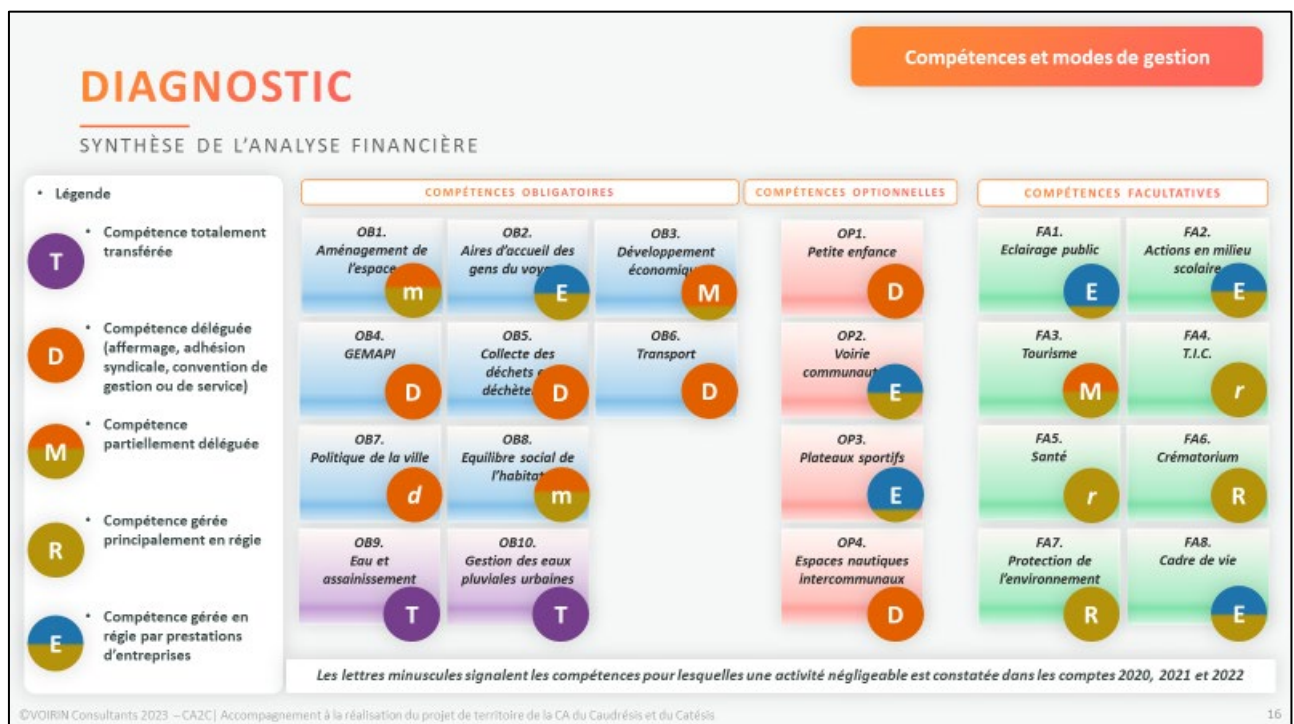
Les attentes visant au renforcement de l'appui aux communes sont rappelées (appui technique, mutualisations, ...), sans perdre de vue la nécessité de définir une politique communautaire de développement et d'aménagement du territoire pour faire face aux enjeux de demain (santé, mobilités, développement économique notamment).

3. Synthèse de l'analyse financière

Les modes de gestion des compétences

Le choix des modes de gestion a un effet important sur la structure des coûts. Les compétences obligatoires et optionnelles sont majoritairement déléguées ou transférées (soit dans le cadre de syndicats, en lien avec des associations ou des prestataires de service).

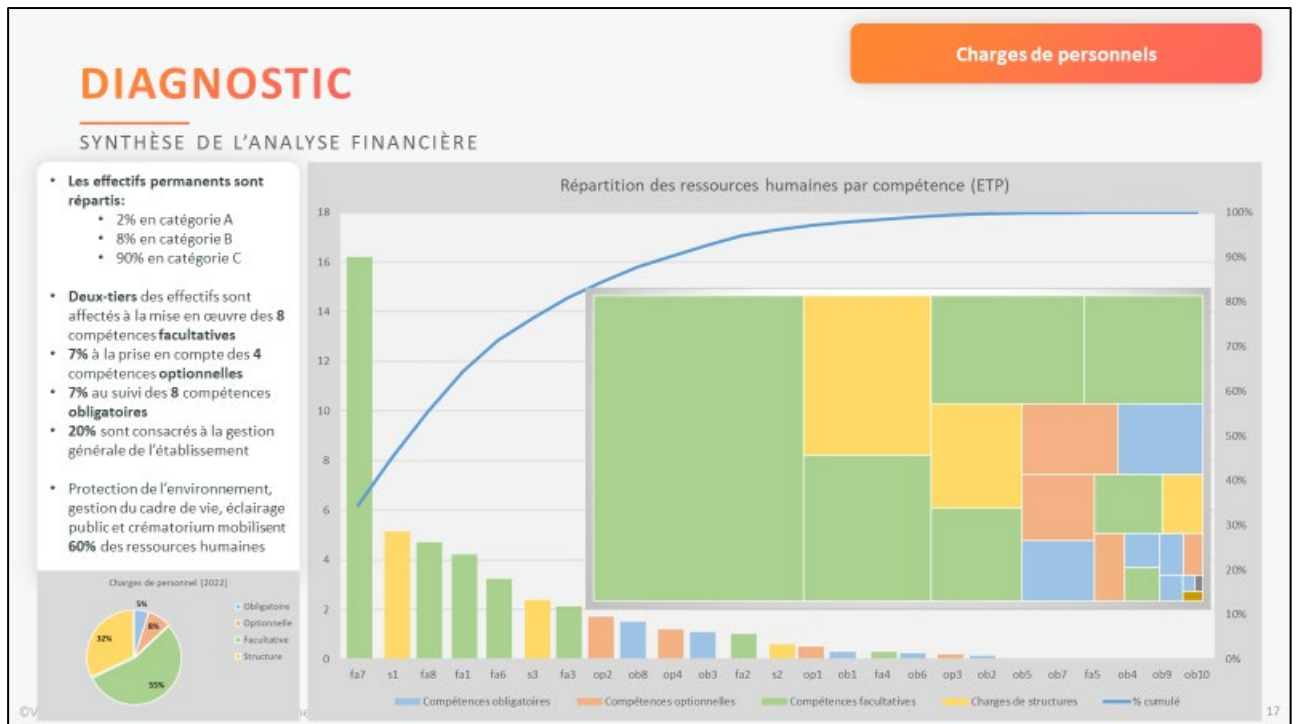
A l'inverse les compétences facultatives, qui correspondent aux services de proximité au bénéfice des communes, sont essentiellement gérées en régie, avec l'appui éventuels de marchés d'entreprise.



Les charges de personnels

La **structure des ressources humaines est assez atypique**. Elle caractérise une **organisation centrée sur l'exploitation des services de proximité au bénéfice des communes**. A l'inverse, les ressources dévolues à l'animation et au pilotage des compétences déléguées ou transférées sont très réduites.

L'agglomération semble **dépourvue de ressources en lien avec la gestion de la maîtrise d'ouvrage, l'ingénierie de projets et de politiques publiques, ou le pilotage des délégations**. Suivant la répartition des ETP par compétences, ces missions spécifiques sont essentiellement prises en compte par le DGS (pour environ 2/3 de son temps).



Les coûts de fonctionnement

Les principaux postes financiers correspondent à des **dotations « obligatoires »** :

- Rétrocession de la TOM (7,5 M€ 2022) ;
- Subvention d'équilibre de la prestation de service de transport (rétrocédée en 2022 par la région – 3,1 M€) ;
- Subvention d'équilibre des prestations de gestion des piscines (1,6 M€ 2022) ;
- Contribution appelée par les syndicats pour la GEPU (1,3 M€).

Ces quatre contributions représentent **80% des cotisations versées** (soit environ 40% du budget de fonctionnement) à un niveau comparable à celui des attributions de compensation. Subventions, cotisations et AC constituent 85% du budget de fonctionnement, ce qui **implique un niveau de rigidité important pour le pilotage budgétaire et la détermination de marges de manœuvres**.

DIAGNOSTIC

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

• Les coûts de fonctionnement comprennent les charges directes, les frais de personnel affectés à la compétence ainsi qu'une quote-part répartie proportionnellement des frais généraux et de structures.

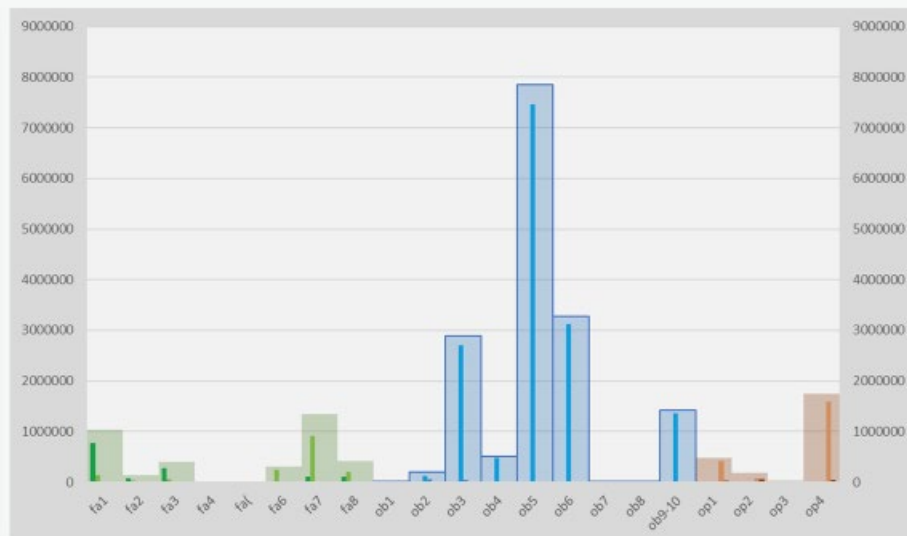
• Les six principaux postes sont :

- Gestion des déchets
- Transports
- Interventions économiques
- Espaces nautiques
- Eau et assainissement
- Protection de l'environnement

• Dans chacun des cas, les principales charges sont :

- des redevances de prestations de service,
- des participations obligatoires,
- des subventions de fonctionnement

Sauf pour la protection de l'environnement (charges de personnel CA2C)



©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

18

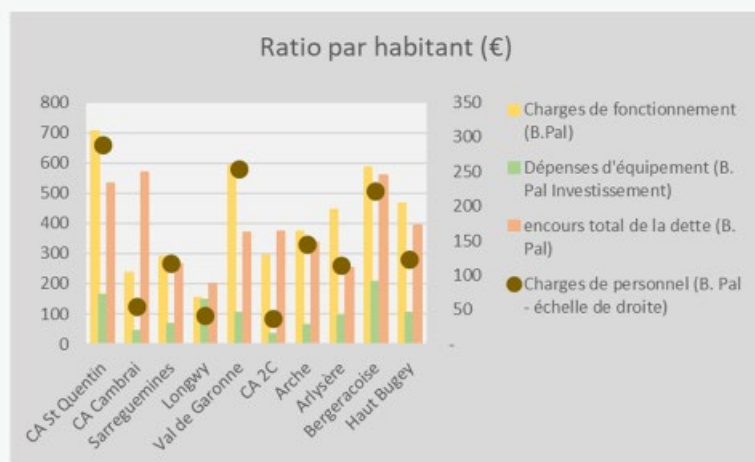
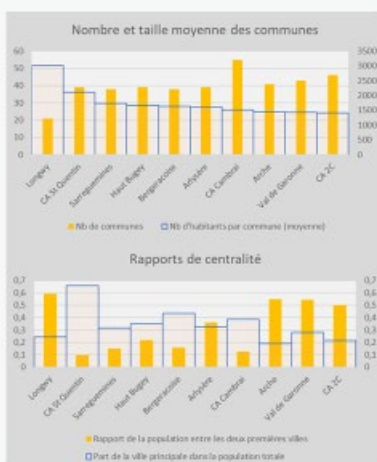
Analyse comparative

En comparaison avec des EPCI voisins ou de population et de centralité comparable, la CA2C se caractérise :

- Par le très **faible niveau des charges de personnel** ;
- Par des charges fonctionnement dans la moyenne ;
- Un **niveau d'investissement plutôt faible** ;
- Et un encours de dette plus élevé.

DIAGNOSTIC

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE



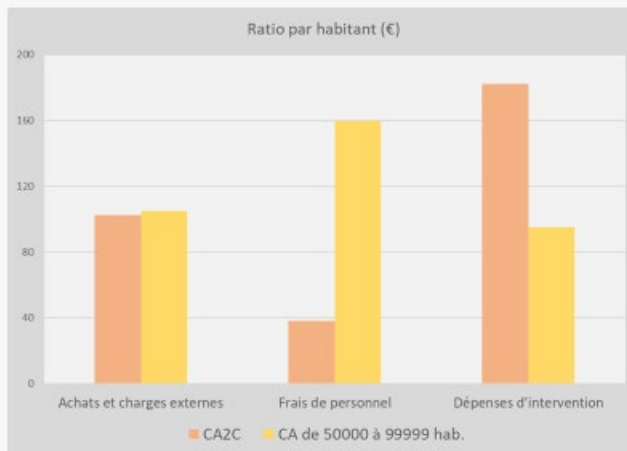
- **Panel de comparaison** : Communautés d'agglomération voisines (Cambrai, Saint Quentin) ou de taille équivalente et présentant des caractéristiques de centralité équivalente (polycentrisme)
- **Données de comparaisons** : Synthèses financières DGFIP (2021)

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

19

2. DIAGNOSTIC

C. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE



La structure des charges de fonctionnement (hors charges financières) est **atypique** en regard de la structure moyenne de la strate équivalente de communautés d'agglomération. Elle traduit l'**originalité** de la stratégie de gestion des compétences en vigueur à la CA2C.

Définition

- **Achats et charges externes** : ce poste comprend les achats de biens non stockable, les dépenses d'énergie, d'études et d'honoraires, de location, etc... Depuis 2022, ce poste intègre la rémunération versée au prestataire au titre de la compétence « Transport »
Comptablement : Cptes 60, 61, 62 excepté 621 et 6031
- **Frais de personnel** : ce poste comptabilise l'ensemble des charges de rémunération des agents, quelque soit le statut,
Comptablement : Cptes 621, 631, 633 et 64
- **Dépenses d'intervention** : ce poste regroupe les contributions versées à des organismes-tiers notamment sous forme de participations, de redevances ou de subventions. Sont notamment concernés les actions économiques, l'eau et l'assainissement, les déchets, la gestion des cours d'eau,...
Comptablement : Cptes 655 et 657

- **Panel de comparaison** : Communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50000 et 99999 habitants
- **Données de comparaisons** : DGCL – Finances des groupements à fiscalité propre en 2020 (avril 2022)

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

7

Cette analyse est conforté par la comparaison avec les ratio de coût par habitant pour un panel d'agrégats disponibles pour les communautés d'agglomération de taille comparable (population comprise entre 50000 et 99999 habitants).

Sont ainsi confirmés :

- Le faible niveau d'administration générale de l'établissement
- La surpondération des dépenses d'exploitation de proximité dans le cadre de l'appui aux communes
- Le niveau inférieur d'engagement dans les compétences liées au développement et à l'aménagement du territoire (économie, tourisme, culture)
- Un niveau comparable en matière de politique de l'habitat et d'équipements sportifs.
- Enfin, le coût par habitant des compétences « déchets » et « eau-assainissement » - totalement déléguée ou transférées) est significativement supérieur à la moyenne.

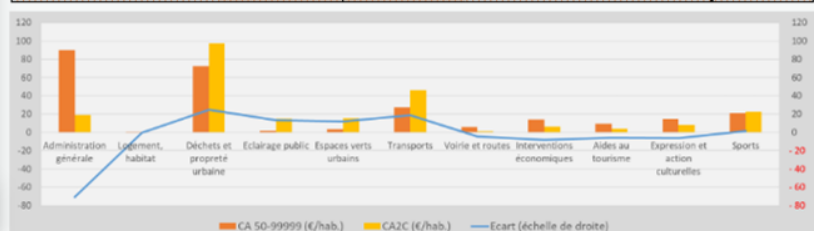
2. DIAGNOSTIC

Analyse comparative pour certaines compétences avec les valeurs constatées dans la strate des communautés urbaines de population comprise entre 50000 et 99999 habitants.

- 1- le coût par habitant pour les deux compétences obligatoires transférée ou déléguée (déchet et transport) est significativement plus élevé que la moyenne.
- 2- Le niveau d'engagement de la CA2C pour le cadre de vie et l'environnement de proximité se traduit très visiblement pour les ratio liés à l'éclairage public et à l'entretien des espaces verts
- 3- Niveau d'engagement comparable en matière de politique sportive et de politique de l'habitat
- 4- Moindre engagement dans les domaines de l'économie, du tourisme et de l'action culturelle.

- **Données de comparaisons** : DGCL – Finances des groupements à fiscalité propre en 2020 (avril 2022)

Dépenses de fonctionnement	en milliers d'euros	en €/habitant	en milliers d'euros	en €/habitant	Ecart CA2C / Strate
	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	CA2C	CA2C	
Administration générale	713 075	90	1300	19	-71
Logement, habitat	5 888	1	7	0	-1
Déchets et propriété urbaine	575 105	72	6 625	97	25
Eclairage public	13 168	2	1 004	15	13
Espaces verts urbains	26 826	3	1 031	15	12
Transports	215 923	27	3 122	46	19
Voirie et routes	45 349	6	96	1	-4
Interventions économiques	102 202	14	411	6	-8
Aides au tourisme	75 715	10	261	4	-6
Expression et action culturelles	115 104	15	552	8	-6
Sports	166 373	21	1 528	22	1



©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

10

4. Premières pistes d’orientations

Compte-tenu de l’ensemble des travaux menés dans le cadre de la phase 1 : Diagnostic, des premières pistes d’orientations émergent pour la suite des travaux en phase 2 – Orientation :

Thème	Piste	Priorité (AMOA)
1. Développer une agglomération de projets (vision)	A. Déterminer une feuille de route pour la compétence Transports	+++
	B. Œuvrer pour améliorer et équilibrer l'accès aux soins	++
	C. Aménager un territoire cohérent (urbanisme, quid d'un PLUi?, ZAN)	+++
	D. Equilibrer le développement économique du territoire	++
	E. Articuler le projet de territoire avec le PLH et la Feuille de route Numérique	++
2. Conforter l'agglomération de services (mutualisation, coopérations)	A. Déterminer et mettre en œuvre un schéma de mutualisation	+++
	A'. Mutualiser en fonction des besoins (matériel, secrétaires de Mairie, ...)	++
	B. Soutenir les coopérations inter-communes	++
3. Se donner les moyens	A. Accroître les compétences de maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie au service de nos ambitions	+++
	B. Ajuster les ressources financières	+++

IV. Annexes

1. Détail des participants par commune

Commune	Entretiens	Atelier des secrétaires et DGS le 7 février 2023	Séminaire des Maires le 27 février 2023
AVESNES-LES-AUBERT	03/02/2023 à 10h		Alexandre BASQUIN
BAZUEL		Laurence QUIGNON	Jean-Félix MACAREZ
BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	15/12/22 de 14h à 15h30	Fabienne CARPENTIER	Fabrice BACCOUT
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	20/01/23 de 14h00 à 15h30		Yannick HERBET et Mickaël CHRETIEN
BERTRY	11/01 de 15h à 16h	Valérie LOZE	Jacques OLIVIER
BÉTHENCOURT	10/01/23 à 14h		Paul SOUPLY
BÉVILLERS	31/01/23 à 10h30	Annick CLAISSE	Pierre-Henri DUDANT
BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS	27/01/23 à 10h30	Mme MAILLARD	
BRIASTRE	9/02/23 à 10h30	Isabelle FILARETO	Sébastien MOEUR
BUSIGNY	14/02/2023 à 14h	Guislain BLARY	Didier MARECHALLE
CARNIÈRES	27/01/23 à 9h		Sandrine HOTTON
CATILLON-SUR-SAMBRE	12/01/23 de 15h30 à 17h	Mme Elisabeth DEVOUGES	Mme LEDUC
CATTENIÈRES	02/02/2023 à 14h		M. FORRIERES
CAUDRY	10/01/23 de 10h à 12h	Christine BACCOUT	Frédéric BRICOUT
CAULLERY			
CLARY	17/01/2023	Séverine GOBERT	Marie-Josée DEPREZ
DEHÉRIES	10/01/23 à 8h30	Jean-Luc DANGLETERRE	Gilles PELLETIER
ÉLINCOURT			
ESTOURMEL	19/01/23 à 15h30		
FONTAINE-AU-PIRE	31/01/23 à 15h	Stéphane ROSSO	Jean-Claude GERARD
HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS	9/02 à 9h	Sandrine DOISY	Patrice BONIFACE
HONNECHY	13/01/23 de 9h à 10h	Angela LEFEBVRE	Bertrand LEFEBVRE
INCHY-EN-CAMBRÉSIS	31/01 de 9h à 10h30	Mme LEBLANC	Antoine DUCHESNES
LA GROISE	27/01/23 à 15h	Sophie SCHMIDTMAYER	Aymeric DEMADE
LE CATEAU-CAMBRÉSIS	10/01/2023 de 16h à 18h	M. BARRE	Serge SIMEON et Joseph MODARELLI
LE POMMEREUIL	09/12/22 de 10h30 à 12h	Anne-Sophie SIMON	Pascal PAQUET
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	12/01/23 à 15h	Valérie DUFAYE	
MALINCOURT			
MARETZ	06/02/23 à 10h30	Séverine PANKOWIAK	
MAUROIS	15/12/22 de 10h30 à 12h	Céline HUMEZ	Bernadette DUBUIS
MAZINGHIEN	31/01/23 à 9h	Florence BANTEGNIES	Michel HENNEQUART
MONTAY	14/12/22 de 10h30 à 12h	Cindy BETRANCOURT	Laurence RIBES
MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS			
NEUVILLY	02/01/23 de 9h à 10h30	M. LESNE et Mme KLUR	Christine LEMAIRE
ORS	19/01/23 de 14h à 15h00	Benoit RICHELIEU	Jacky DUMINY
QUIÉVY	9/02/23 à 14h30	Isabelle PREUX	Sylvain HALLE
REJET-DE-BEAULIEU	09/12/22 de 9h à 10h30	Sarah PRINGUET	Augustine NOIRMAIN
REUMONT		Perrine GERVAIS	
SAINT-AUBERT	12/01/2022 de 10h30 à 12h	Domnique RUFIN	Pascal GERARD
SAINT-BENIN	02/02/23 à 10h30		Roger TIERCE
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	01/02/23 à 9h	Nathalie LEFEVRE	Augusto DACOSTA
SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT	12/12/22 de 15h30 à 17h	Marine BASQUIN	Henri QUONIOU
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	03/02/23 à 14h30	Mme LEBEVRE	Stéphane JUMEAUX
TROISVILLES	19/12/22 de 14h à 15h30		Jérémy RICHARD
VILLERS-OUTRÉAUX	19/01/23 à 15h30	Pauline PREVOST	Patrice QUEVREUX
WALINCOURT-SELVIGNY	31/01/23 à 10h30	Jean-Luc DANGLETERRE	Jéôme MELI

2. Rapport d'analyse de la base documentaire

Préambule

Dans le cadre de l'appui à l'élaboration du projet de territoire de la CA2C, une analyse de la base documentaire a été produite. Plusieurs documents de nature différente (CRTE, SRADDET, SCoT, données INSEE, ...) ont ainsi été analysés.

Ce rapport vise à :

- **Extraire des informations, données et chiffres clés sur le territoire**, afin de constituer un état des lieux dont les données importantes alimenteront les concertations ;
- **Identifier les enjeux et tendances pour le territoire**, qui permettront de dessiner les premières orientations du projet de territoire ;
- **Réaliser un rapport d'étonnement** et identifier des points saillants à prendre en compte pour la suite de la démarche.

Description du territoire : un territoire rural maillé de pôles urbains

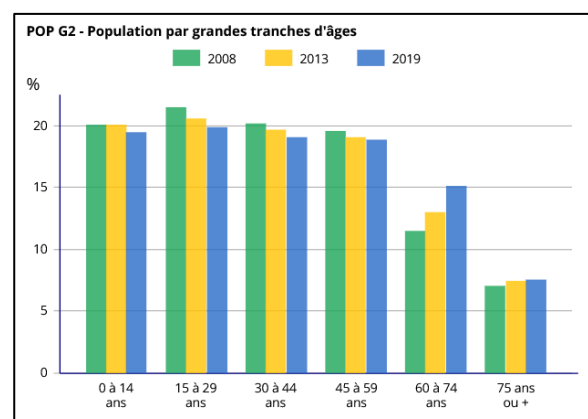
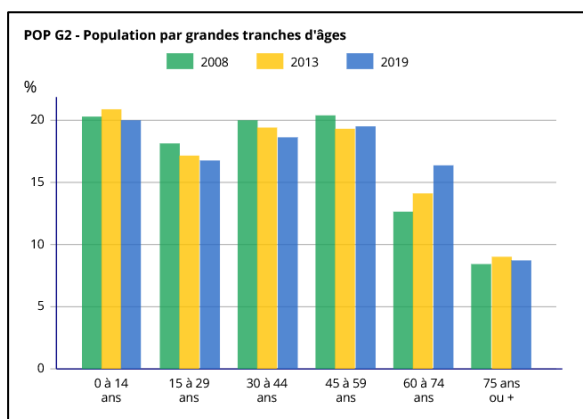
Située dans le Département du Nord à la limite du Département de l'Aisne, dans l'arrondissement de Cambrai, la Communauté d'Agglomération Caudrésis Catésis est composée de 46 communes dont 7 font partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Les plateaux cambrésiens sont dominés par d'importantes surfaces agricoles (openfield) qui occupent 63% des sols. Les forêts et espaces verts occupent environ 2% des sols.

A forte dominante rurale, le territoire compte plusieurs pôles urbains répartis sur le territoire, et se distingue par la présence de 3 catégories de communes :

- **Les communes urbaines** (entre 15 000 et 3 500 habitants) : Caudry, Le Cateau et Avesnes-les-Aubert
- **Les communes rurales à forte densité** (entre 3 000 et 2 000 habitants) : comme Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Busigny, Villers-Outréaux, Wallincourt-Selvigny, ...
- **Les communes rurales à faible densité de population** (entre 500 et 2 000 habitants) : à noter ici que les écarts-type de population sont importants, allant jusqu'à 42 habitants pour la plus petite commune de l'agglomération Dehéries

Démographie : un territoire dynamique mais vieillissant

Le territoire a connu une croissance démographique entre 2008 et 2013 (avec une augmentation de 1 369 habitants) puis une période de baisse entre 2013 et 2019¹ (avec une baisse de 1 435 habitants). L'analyse de la répartition de la population par tranche d'âge entre 2013 et 2019² met en évidence un double phénomène : une diminution au global de la part des moins de 44 ans dans la population, et une augmentation importante de la part des 60 à 74 ans dans la population. Comme le montre les graphiques ci-dessous, cette augmentation de la part des 60 à 75 ans s'inscrit dans la même tendance qu'à l'échelle du Département (à droite les données du Département du Nord, à gauche les données de la CA2C).



Ces deux tendances (croissance avant 2013 puis baisse entre 2013 et 2019) s'expliquent par un solde migratoire devenu négatif entre les périodes (solde apparent des entrées sorties en % de 0,1 en 2013 contre -0,5 en 2019) ainsi que par une baisse du solde naturel (solde naturel en % de 0,3 en 2013 contre 0,1 en 2019)³. Toutefois, l'antériorité des données disponibles, le récent contexte de crise sanitaire

¹ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

² Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

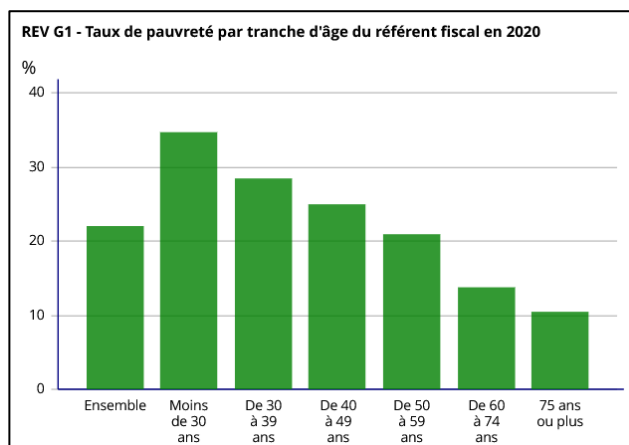
³ Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil

liée à la pandémie de COVID-19 et la tension sur les demandes de logements sur certaines communes du territoire vienne nuancer le constat de l'évolution démographique et des soldes migratoires et naturels. Dans ce cadre, cette analyse méritera d'être revue à l'avenir, dès lors que les nouvelles données INSEE seront disponibles.

Une situation sociale qui s'améliore mais reste préoccupante, surtout pour les jeunes

La **part des actifs dans la population totale de l'agglomération est en constante progression** depuis 2008 et atteint en **2019 72,4%**⁴. C'est plus élevé qu'au niveau départemental (70,8% en 2019⁵) ainsi qu'à l'échelle nationale (71,7% en 2019⁶). En revanche, le taux de chômage (au sens du recensement) des 15 – 64 ans est plus élevé au niveau de l'agglomération (21,8% en 2019⁷) qu'au niveau du Département (17,2% en 2019).

Ce taux de chômage plus élevé est pour une grande partie portée par le **taux de chômage des jeunes** (15 – 24 ans) sur le territoire (43,6% en 2019 au niveau de la CA2C contre 34,5% en 2019 au niveau départemental). Tout comme à l'échelle départementale, plus de 30% des chômeurs n'ont aucun diplôme ou certificat d'études primaires. Au global, **la part de la population de l'agglomération n'ayant aucun diplôme ou certificat d'études primaires est en baisse** (plus de 40% en 2008 contre environ 30% en 2019⁸) sur les dernières années. Néanmoins, cette part est plus élevée qu'à l'échelle du Département (moins de 25% en 2019). La **part de la population ayant comme diplôme le plus élevé soit un CAP, BEP ou équivalent, soit un baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent soit un diplôme de l'enseignement supérieur** est en hausse ces dernières années (cela représente au total **57,9% en 2019** contre 49,8% en 2008), mais reste toujours en deçà de la part au niveau départemental (69,8% en 2019⁹).



Les **revenus des ménages sont également inférieurs à ceux du Département** : la médiane du revenu disponible par unité de consommation en euros est de 18 890 euros en 2020 contre 20 750 euros en 2020 au niveau départemental. **Comme pour le taux de chômage, ce sont d'abord les jeunes qui sont concernés par la pauvreté** ¹⁰ : le taux de pauvreté des moins de 30 ans atteint 34,7% en 2020, et c'est plus élevé qu'au niveau Départemental (29,7% en 2020).

⁴ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁵ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁶ Insee, enquête Emploi 2019

⁷ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

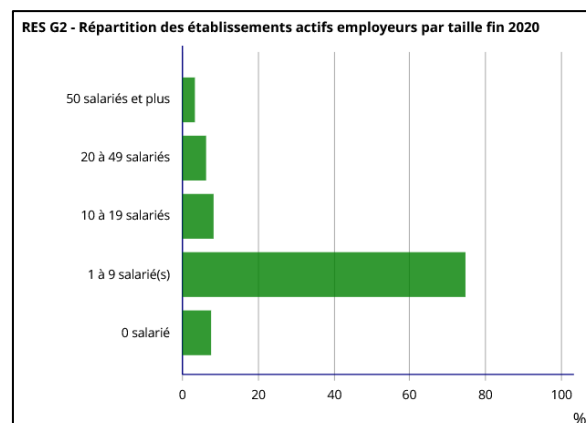
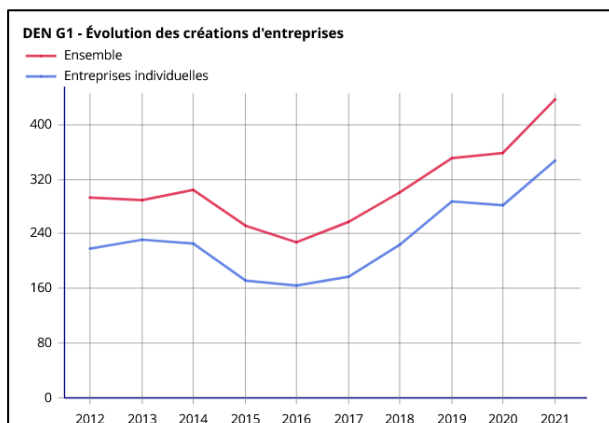
⁸ Insee, RP2008, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

⁹ Insee, RP2008, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

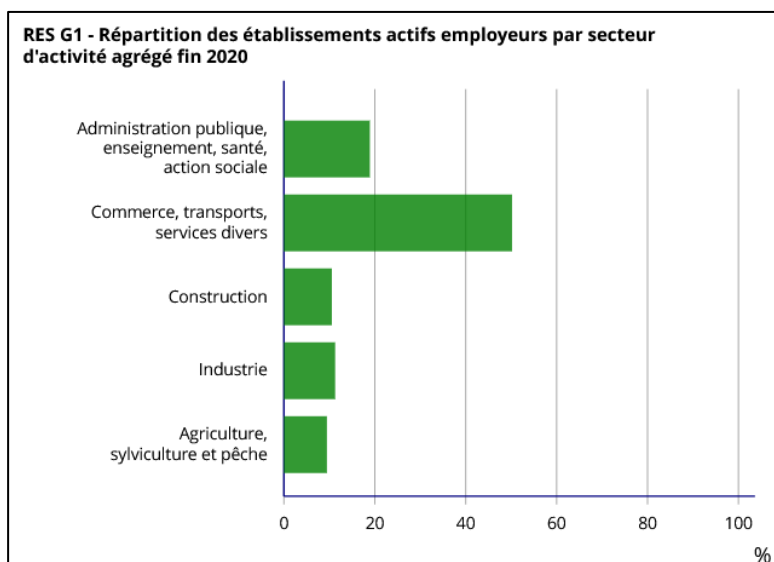
¹⁰ Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022

Un tissu économique diversifié et largement représenté par des TPE

Depuis 2016, **l'évolution des créations d'entreprises est en hausse** (moins de 240 en 2016 contre plus de 400 en 2021). Cette croissance a connu une légère inflexion entre 2019 et 2020 (crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19), et **est portée entre 2020 et 2021 par la création d'entreprises individuelles**¹¹. Fin 2020, près de 75% des entreprises de l'agglomération sont des entreprises de 1 à 9 salariés¹². C'est moins qu'à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai (82,5% des entreprises comptent moins de 9 salariés¹³).



Concernant la **pérennité de ces entreprises créées**, aucune donnée n'est disponible sur le périmètre de la CA2C. Néanmoins, à l'échelle nationale, une étude INSEE montre que les sociétés sont plus pérennes que les entreprises individuelles. En effet, cinq ans après leur création, 67% des sociétés sont toujours actives contre 53% des entreprises individuelles classiques¹⁴. La pérennité dépendant fortement du secteur d'activité, cette même étude met en évidence une **plus forte fragilité des entreprises de commerce**, des activités immobilières, de l'hébergement et de la restauration, ainsi que de la construction. Les secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale affichent une plus forte longévité.



La répartition des établissements par secteur montre une part importante d'entreprises de commerce, Transports et services divers.

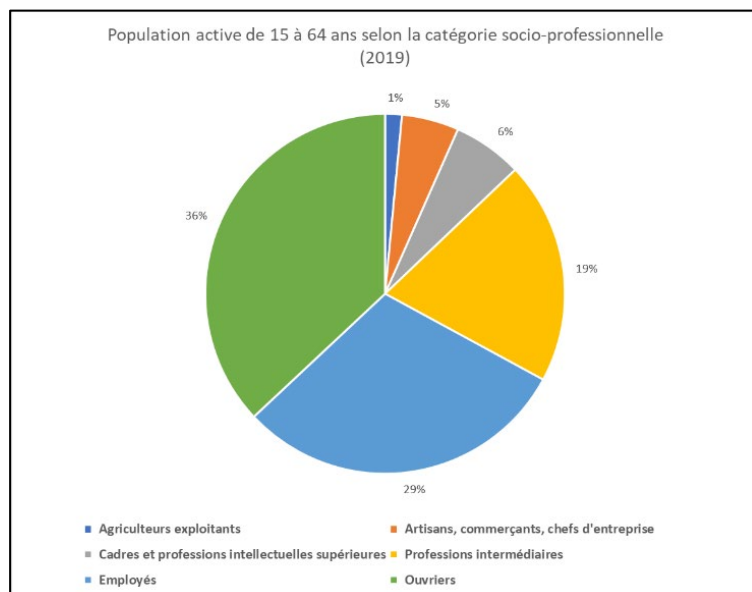
Le territoire est reconnu pour son **savoir-faire d'excellence en matière de création de dentelle et de broderie**. Il fait figure de proue en matière de produits haut de gamme en dentelle pour la haute-couture, le prêt à porter, le monde du spectacle et l'ameublement. La dentelle de Caudry et la broderie de Villers-Outréaux bénéficient d'un plan d'action interministériel.

¹¹ Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022

¹² Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022

¹³ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026 – Annexe 1, Diagnostic

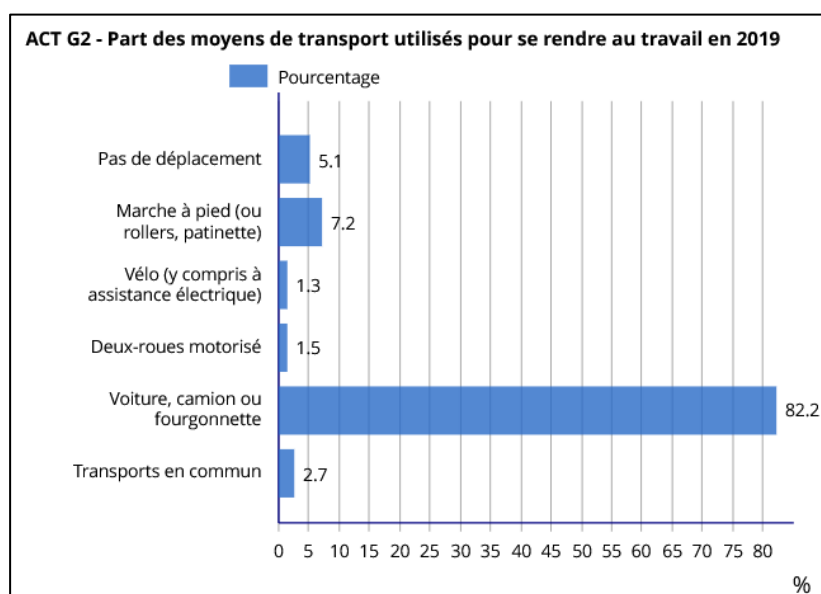
¹⁴ Insee, Enquête Sine 2014



Par ailleurs, on note **une part faible des agriculteurs exploitants** (1,4% des établissements actifs employeurs sur le territoire pour 1% de la population active en 2019¹⁵) pour un territoire à dominante rurale. **L'emploi ouvrier** représente la **première catégorie socio-professionnelle** sur le territoire et occupe une part importante de la population active (**36%**, soit **deux fois plus que la part de l'emploi ouvrier à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai**¹⁶), suivi de la **catégorie « employés » (29%)** puis des **professions intermédiaires (19%)**.

La réduction de l'usage de la voiture et la réduction des flux de transit : deux défis majeurs pour le territoire

La **proximité de l'agglomération avec deux axes routiers majeurs** (les autoroutes A2 et A26) permet d'accéder rapidement à Lille (77km), Valenciennes (32km), Saint Quentin (35km). La CA2C est à la jonction de pôles urbains importants que sont Lens, Douai, Valenciennes, Maubeuge, et des pôles secondaires comme Péronne et Avesnes-sur-Helpe.



La part modale des **véhicules motorisés** (voiture, camion ou fourgonnette) **reste prépondérante en 2019** (82,2% des trajets domicile-travail¹⁷, contre 62,8% à l'échelle nationale la même année).

L'usage des transports en commun reste très limité à l'échelle de l'arrondissement : **3% contre 15% en moyenne en France** et 7% sur les territoires comme le Valenciennois ou le

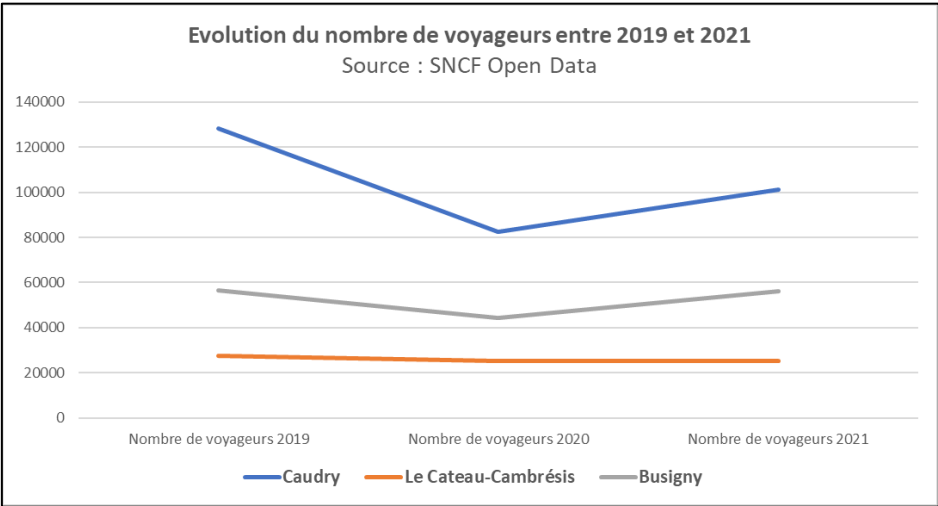
¹⁵ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022

¹⁶ SCot Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

¹⁷ Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Saint-Quentinois¹⁸. **L’usage des transports en commun est deux fois plus important chez les actifs travaillant hors du territoire que pour les actifs extérieurs venant travailler** dans le Cambrésis. En cause, le fait que les actifs entrant travaillent au sein d’entreprises et d’établissements **disséminés dans les zones économiques en périphérie des villes donc moins bien desservies**.

Face aux **enjeux du développement durable**, la **réduction de l’usage de la voiture est un défi de premier plan** pour le territoire. Dans ce cadre, le territoire **dispose d’atout comme la proximité entre lieux de vie et lieux d’emploi** à l’échelle du Pays du Cambrésis : le **taux de déplacements à pied sur le Cambrésis (5,6%) est comparable aux territoires plus urbains** comme le Valenciennois (6,3%) ou la Métropole Européenne de Lille (6,3%)¹⁹.



Côté ferroviaire, on dénombre **trois « pôles d’échange ²⁰ » sur le territoire de la CA2C** : Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Busigny. Les gares ferroviaires ont vu leur fréquentation augmenter jusqu’en 2019, atteignant jusqu’à **près de 130 000 voyageurs en gare de Caudry**. Une **nette diminution de la fréquentation de la gare de Caudry est observée**

en 2020 et est directement liée aux restrictions de déplacements des directives sanitaires liées à la pandémie de COVID 19. On note une relative stabilité de la fréquentation des gares du Cateau-Cambrésis et de Busigny néanmoins sur cette même période. Si en 2021, les fréquentation de ces deux dernières ont retrouvées leur niveau d’avant crise, **la fréquentation de la gare de Caudry reste bien en deçà de son niveau en 2019** (avec près de 30 000 voyageurs manquants).

Sur le plan routier, la **décongestion des axes routier principaux est un enjeu crucial** pour la **qualité de vie des habitants ainsi que pour la promotion des modes de déplacements alternatifs** sur le territoire (transports en commun, pistes cyclables, covoiturage, ...). A l’échelle du Cambrésis, **20 à 23% du trafic recensé sur le réseau principal est occupé par des poids lourds**²¹. La cohabitation avec d’autre modes de transport doit être considérée afin de réduire les ralentissements et le risque d’accidents. Des adaptations routières ont été réalisées ou sont programmées en ce sens (contournement du Cateau-Cambrésis et de Caudry) et ont permis de soulager le centre-ville d’un trafic de transit.

Lien social vie publique : le vivre-ensemble, un enjeu pour les années à venir

Avec l’installation de nouveaux profils d’habitants sur le territoire, souvent d’origine urbaine et recherchant un **cadre de vie**, la **montée de l’anonymat se développe dans les villages de l’agglomération**. Au total, **30% des Maires de l’agglomération ont évoqué spontanément** cet enjeu de maintien du lien social et de vivre ensemble

¹⁸ SCOT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

¹⁹ SCOT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

²⁰ Un pôle d’échange est un lieu ou un espace d’articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs

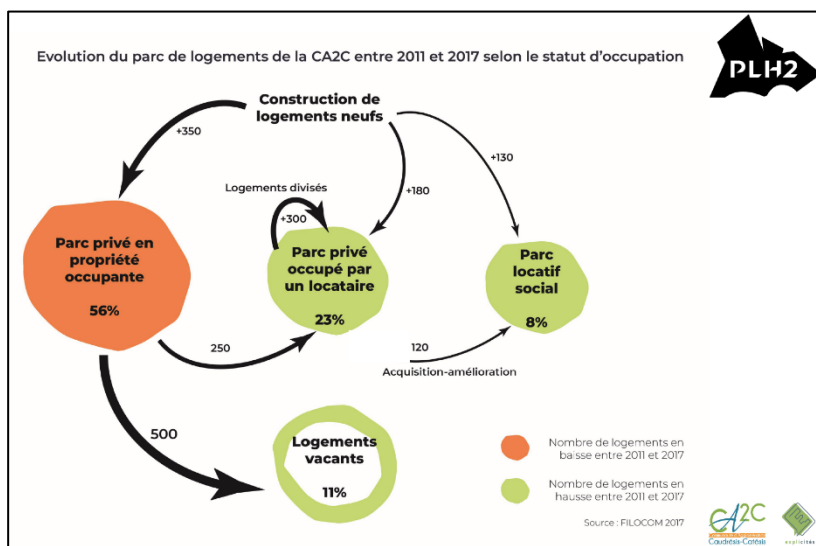
²¹ SCOT Pays du Cambrésis, Diagnostic, Avril 2022

lors des entretiens menés entre décembre 2022 et février 2023, manifesté notamment par un désengagement relatif au sein du tissu associatif. Si ce phénomène semble partagé à l'échelle du territoire, il est **prépondérant dans les communes de moins de 1 000 habitants et dans les communes de l'ouest de l'agglomération, plus proches de Cambrai**, où le risque de devenir « **des villages dorts** » est souvent évoqué. Le seul vecteur d'intégration reste l'environnement scolaire, qui permet de mieux connaître les nouveaux arrivants mais reste limité. **L'absence de lieux de vie communs dans de nombreux village** (bistrot, bar, épiceries et commerces) **vient accentuer ce phénomène**.

Bien que la plupart des communes **conservernt un tissu associatif dynamique**, des problématiques de recrutement de bénévoles sont mises en avant par les Maires. De la même manière, il est parfois problématique de trouver des volontaires pour s'engager dans la vie communale (listes électorales, vote, ...).

De plus en plus de familles sont de passage sur le territoire, et ces nouveaux habitants attendent davantage de proximité et de réactivité dans les services proposés.

Un parc de logement ancien, peu confortable et peu performant, et peu adapté aux différents usages



En 2019, la plus grande partie de la population de l'agglomération occupe une maison (88,7%) et la plupart des résidences sont des résidences principales (87,7%)²². L'évolution du parc de logement entre 2011 et 2017 selon le statut d'occupation met en évidence une baisse mais une **part toujours importante du parc privé en propriété occupante** (56%), suivie du parc privé occupé par un locataire (23% avec une augmentation de 300 logements liées à des logements divisés). **La part des logements vacants est en hausse et atteint 11%**. Le parc locatif social, dont la part est également en hausse, représente 8% des logements en 2017²³.

Le parc privé est très ancien (62% construit avant 1948 contre 37% à l'échelle du Département) et en partie inconfortable (37% contre 25% à l'échelle du Département) sur le territoire. Seul 10% du parc est représenté par des logements d'une surface inférieure à 55m² (contre 20% à l'échelle du Département) et près de la moitié des logements ont une surface supérieure à 95m² (contre 1/3 à l'échelle du Département). Enfin, **les 3/4 de la vacance concerne des logements anciens** (construits avant 1948). La **requalification du parc ancien représente donc un enjeu de premier plan en matière d'habitat**, et devra permettre **d'accroître le confort** (thermique mais aussi en matière d'usage) des logements et de **diminuer la vacance de logements**²⁴.

Parmi les **propriétaires occupants**, on constate une **surreprésentation des personnes très âgées** : 22% des propriétaires occupants ont plus de 75 ans (contre 18% à l'échelle du Département). **Plus de la moitié des propriétaires occupants sont jugés modestes ou très modestes**, et occupent un logement construit avant 1915 (10 point supérieur que la moyenne départementale). Enfin, 80% occupent un logement de plus de 75m².

²² Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

²³ FILOCOM 2017

²⁴ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 26 janvier 2023

Concernant le **parc locatif privé**, plus de 80% des locataires occupent des grands logements de plus de 55m², datant d'avant 1948 (contre 60% à l'échelle du Département). Le **parc locatif privé est jugé très peu qualitatif, plus de la moitié des logements présentent un confort partiel** (contre 33% à l'échelle départementale) et il est plus dégradé que le reste du parc (**26,2% du parc locatif privé est en Parc Privé Potentiellement Indigne** ²⁵(PPPI)). Enfin, les **niveaux de loyer sont très bas en comparaison avec les territoires voisins** ²⁶.

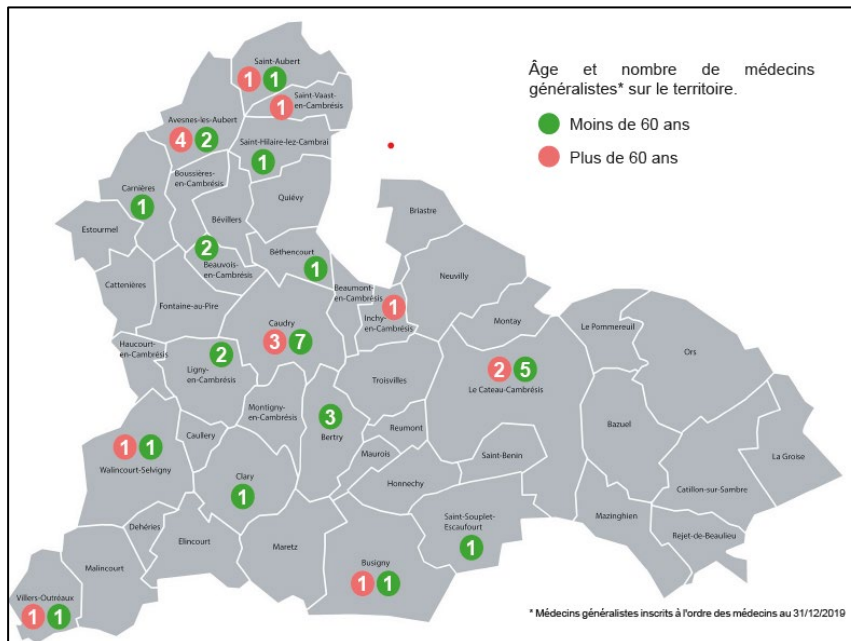
Le **parc social représente seulement 7,5% des logements de la CA2C** et est très concentré dans les **pôles urbains (les villes de Caudry et du Cateau-Cambrésis regroupent 75% du parc social)**. Il y a peu de logements très sociaux (PLAI). Les **logements sociaux permettent de compenser l'absence de petits logements dans le parc privé**, 60% de ces derniers ayant 3 pièces ou moins ²⁷.

L'amélioration des logements privé est indispensable pour adapter les logements à la perte d'autonomie et au handicap. Ce d'autant plus dans un **contexte de vieillissement de la population**. Il faut poursuivre les efforts en **matière de rénovation thermique et énergétique du parc le plus dégradé** (on dénombre 230 logements de propriétaires occupants améliorés dans le cadre du PIG « habiter mieux »).

L'accès aux soins et une démographie médicale préoccupante

L'accès aux soins (et particulièrement au premier prescripteur) est **le premier besoin évoqué spontanément par les Maires** (50% des Maires rencontrés) lors des **entretiens conduits dans le cadre de la concertation autour du Projet de territoire** entre décembre 2022 et février 2023. Les **communes de moins de 1 000 habitants sont particulièrement exposées** (elles représentent 60% des communes ayant cité l'enjeu). Derrière cette préoccupation se cachent des **réalités différentes entre certaines communes dotées de médecins généralistes mais dont la tendance pour les prochaines années est fragile** et préoccupante pour le Maire et des communes n'ayant pas de médecin généraliste.

En effet, un très **net vieillissement des médecins et la présence de zones géographiques non couvertes** (cf. carte ci-dessous) font de **l'accès aux soins un enjeu majeur pour le territoire**. Cet enjeu est d'autant plus renforcé lors



qu'il est mis en perspective avec le vieillissement de la population (cf. point ci-dessus), mais également avec la sociologie de la population du territoire (cf. répartition des catégories socio-professionnelles ci-dessus : 36% de la population est ouvrière). Cette problématique n'est pas propre au territoire et se

²⁵ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 27 janvier 2023

²⁶ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 26 janvier 2023

²⁷ Elaboration du 2^{ème} PLH de la CA2C, Ateliers partenariaux, Phase de diagnostic, 26 janvier 2023

généralise sur l'ensemble des territoires ruraux français²⁸.

A l'échelle de l'arrondissement de Cambrai²⁹, le taux de mortalité est supérieur de près de 2 points au taux départemental. La **densité médicale est faible et préoccupante avec 81 médecins généraux pour 100 000 habitants (contre 98,3 pour le département)**. L'ARS a qualifié en 2020 le territoire de « **Zone d'Accompagnement Régional** », ce qui lui permet de bénéficier de plusieurs dispositifs visant à faciliter l'arrivée et le maintien de praticiens. Les projets de maison de santé se développent.

Un territoire préservé sur le plan environnemental et à fort potentiel pour la transition

Le Cambrésis est l'un des territoires où **l'énergie éolienne** s'est la plus développée³⁰ (51 éoliennes). L'arrondissement fait **figure d'exception et de modèle dans le Nord** en accueillant, fin février 2020, plus de 70% des demandes d'installations. Des projets majeurs de transition énergétique sont relevés sur le territoire de l'agglomération : deux unités d'installations de méthanisation et de biogaz sur La Groise, un projet en cours de montage sur Catillon-sur-Sambre.

Le **SRADDET de la Région Haut de France** fixe un impératif de contribution, au travers du PCAET, à l'objectif régional de réduction d'au moins 30% des consommations d'énergie en 2031 par rapport à 2012³¹, et d'au moins 40% pour les émissions de GES. Il fixe également un objectif de production d'EnR d'au moins 28% de la consommation d'énergie finale en 2031³².

La **ressource en eau souterraine** a longtemps été considérée comme suffisante sur le territoire, et cet été encore (2022), le territoire n'a pas été concerné par des restrictions liées à l'utilisation de l'eau. **Toutefois, les nappes tendent aujourd'hui à s'abaisser**. Le sud du territoire de l'agglomération est particulièrement concerné et sensible à la sécheresse. De plus, la forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions, **ce qui génère une baisse de la qualité de l'eau à destination de la consommation**. En 2007, la qualité des eaux de surface a été qualifiée de « passable » à « très mauvaise ».

Enfin, du fait de sa structure rurale et agricole et de la faible part des vallées et boisements, le développement de la **biodiversité est fragilisé sur le territoire**. Néanmoins, la présence de petits bois, de bocages créent une transition douce vers l'Avesnois. A l'est du territoire, le paysage présente une diversité et une qualité plus élevées des structures végétales.

Un territoire exemplaire en matière d'aménagement numérique

Grâce au soutien de l'agglomération, **l'ensemble du territoire de l'agglomération est raccordé à la fibre**. L'ensemble de l'arrondissement est par ailleurs couvert par un réseau mobile 4G. Pour rapprocher les services publics des habitants, **une Maison France Services a été labellisée au Cateau-Cambrésis** avec le soutien du Département.

²⁸ Contrat de ruralité, CA2C

²⁹ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026 – Annexe 1, Diagnostic

³⁰ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026 – Annexe 1, Diagnostic

³¹ SRADDET Région Haut de France, Règle générale 7 (CAE)

³² SRADDET Région Haut de France, Règle générale 8 (CAE)

Si le territoire est exemplaire en matière d'aménagement numérique, il reste, comme l'ensemble des territoires ruraux, **exposé au phénomène de fracture numérique**. Cette fracture numérique est liée à l'illectronisme et touche le plus souvent deux catégories de population : **les jeunes et les seniors**. A l'échelle de l'arrondissement, le taux d'illectronisme est de près de 18%³³. Des lieux de médiation numérique existent et permettent au public d'accéder à un équipement informatique. Des Conseillers numériques France Services ont également été déployés sur le territoire pour **accompagner les usagers dans leurs démarches numériques en ligne**.

Un territoire aux patrimoines riches qui doit développer son identité

Le Cambrésis est une **terre d'Histoire**, dont le patrimoine touche plusieurs aspects et secteurs : patrimoine religieux, militaire, industriel et rural. On dénombre **6 monuments historiques sur l'agglomération**, et un **important patrimoine industriel** (brasserie du Cateau-Cambrésis, musée de la Dentelle de Caudry, musée de la broderie de Villers-Outréaux). A l'échelle du Pays du Cambrésis, on recense 120 000 visiteurs par an, en provenance de la Région Haut de France, de la Région Parisienne, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas³⁴.

Le territoire du Cambrésis se caractérise par la présence de riches typologies de patrimoines (urbain, industriel, de mémoire, de tradition et savoir-faire). Le **premier équipement touristique du Pays du Cambrésis** se trouve dans la **ville du Cateau-Cambrésis**. Le Musée Matisse a reçu **plus de 50 000 visiteurs en 2019**. Il est suivi par le **Musée de Caudry**, qui recense près de 15 000 visiteurs la même année³⁵. Par ailleurs, le territoire dispose d'un patrimoine culturel, militaire et architectural important, à mettre en valeur.

Si les retours des clients sont positifs concernant la qualité de l'offre culturelle et patrimoniale, quelques axes d'amélioration sont mis en avant³⁶ :

- **L'hôtellerie traditionnelle en difficulté** (travaux d'accessibilité, changement de pratiques, ...) et qui connaît une baisse de la fréquentation et des retours de satisfaction moyens des clients ;
- Un **déficit de notoriété et d'image**, et notamment une **absence d'ancrage territorial de l'équipement phare à savoir le Musée Matisse** ;
- Malgré une véritable culture de l'accueil, une **méconnaissance du potentiel du territoire par les accueillants** et une **absence de parcours complet** pour l'accompagnement du client.

Enfin, le **paysage naturel** du territoire, la **présence de canaux** représentent des opportunités pour développer une stratégie de **tourisme vert** lié aux mobilités douces (vélo, marche, ...). Le « slow tourisme » présente de réelles opportunités en termes d'appui à l'économie locale et la valorisation des territoires. Ce segment fait déjà l'objet de stratégies avancées dans les territoires voisins (L'Oise, la Somme et l'Avesnois notamment). Toutefois, les usages des modes doux restent à développer (cf. point plus haut sur les mobilités).

Dans le Contrat de Rayonnement Touristique (CRT) du Cambrésis, trois axes de développement sont identifiés pour faire vivre la destination du territoire :

- **Développer la culture de l'accueil** en choisissant des segments de clientèle cible qui correspondent mieux à l'offre du territoire (explorateurs, amateurs de contenus culturels, groupes familiaux intergénérationnels, ...) ;
- **Révéler l'identité du Cambrésis** au travers notamment d'une sémantique propre et incarnée via des supports de communication ;

³³ CRTE de l'Arrondissement de Cambrai 2021 – 2026, Annexe 1, Diagnostic

³⁴ SCOT, Diagnostic, Pays du Cambrésis, Avril 2022

³⁵ SCOT, Diagnostic, Pays du Cambrésis, Avril 2022

³⁶ Contrat de rayonnement touristique du Cambrésis, 2020 - 2022

- **Définir et mettre en place la stratégie numérique** pour s'adapter à l'évolution des comportements d'achat des clients, en repensant totalement le site internet de l'office du tourisme.

3. Synthèse de l'atelier des DGS et SM (07/02/2023)

Atelier des DGS et SM des communes

2. DIAGNOSTIC

B. RECUEIL DES BESOINS : PRINCIPALES PROPOSITIONS DES DGS ET SM DES COMMUNES

2 SUJETS

TABLE 1
TRANSMETTRE L'INFORMATION,
COMMUNIQUER, TRAVAILLER
ENSEMBLE

TABLE 2
LES SUJETS ÉLIGIBLES AUX
COOPÉRATIONS

- Mettre à disposition des données fiables** (actualisation du site internet, page de numéro utiles du territoire, organigramme des services de la CA2C)
- Accroître la visibilité des missions de l'agglomération** : faire une veille sur les changements d'adresses, publier des articles que les communes peuvent relayer, transmettre les CR des Conseils Communautaires aux Secrétaires de Mairie (pour avoir des retours d'information). Un consensus se dégage pour ne pas remettre en place un bulletin interco physique pour des raisons écologiques et logistiques (distribution à charge des communes)
- Mieux se connaître** : formaliser un livret « CA2C : mode d'emploi » pour les Secrétaires de Mairie
- Proposer des services aux communes** : création et maintien en condition opérationnelle des sites internet, conformité RGPD

- Au niveau administratif** :
 - Faciliter le dépannage et les remplacements** : recenser les outils/logiciels
 - Développer un réseau entre les DGS/SM des communes et la CA2C**, instaurer des temps d'échanges réguliers dans le format du 07/02
 - Faciliter l'appui sur des sujets bien spécifiques**
- Au niveau « technique »** :
 - Accroître les mutualisations** (fournitures impressions, Data Center, Logiciels, Equipements téléphonie, ordinateurs, outillage, matériel, contrats d'assurance et mutuelles des agents). Pour les logiciels : des règles et habitudes comptables différentes entre communes...
 - Mutualiser via un marché commun** les contrôles ERP des équipements sportifs, des installation électricité gaz, des contrôles annuels des extincteurs, ...
 - Accompagner les mutualisation d'engins par du personnel habilité** mis à disposition. Également des points d'attention sur la planification, l'organisation et l'entretien...

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

4. Synthèse des entretiens avec les Maires

MÉTHODE

PRÉSENTATION



40 ENTRETIENS

- ✓ Entretiens réalisés avec les Maires (ou représentant) des communes membres de l'agglomération
- ✓ Entre le 9 décembre 2022 et le 13 février 2023

GUIDE D'ENTRETIEN

- ☐ **Votre commune en quelques mots** (principales caractéristiques, principaux besoins et tendances anticipées pour les années à venir)
- ☐ **Les services publics et équipements à l'échelle du territoire** (appréciation des compétences, visibilité de l'agglomération)
- ☐ **Les relations agglomération-commune** (appréciation du fonctionnement au niveau politique et administratif/technique)
- ☐ **Votre vision de l'intérêts communautaire**
- ☐ **Vos attentes en matière de coopération**

Un excellent taux de participation (environ 87%), une disponibilité et un bon état d'esprit au global

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

24

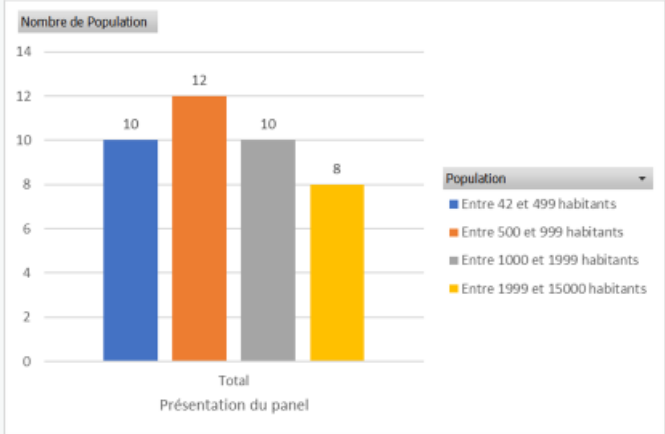
MÉTHODE

PRÉSENTATION DU PANEL

Des situations très disparates, analysable suivant quelques critères systématiquement invoqués par les maires

- **Typologie de population** : stable ou en évolution (baisse ou augmentation), attachée à son village ou de passage, notion de vie collective ou de village-dortoir (notamment à l'ouest du territoire)
- **Présence d'activités et de commerces** : du petit bourg « pôle de rayonnement de proximité » au village « sans rien »

Nombre de Population



Population Range	Nombre de Communes
Entre 42 et 499 habitants	10
Entre 500 et 999 habitants	12
Entre 1000 et 1999 habitants	10
Entre 1999 et 15000 habitants	8
Total	40

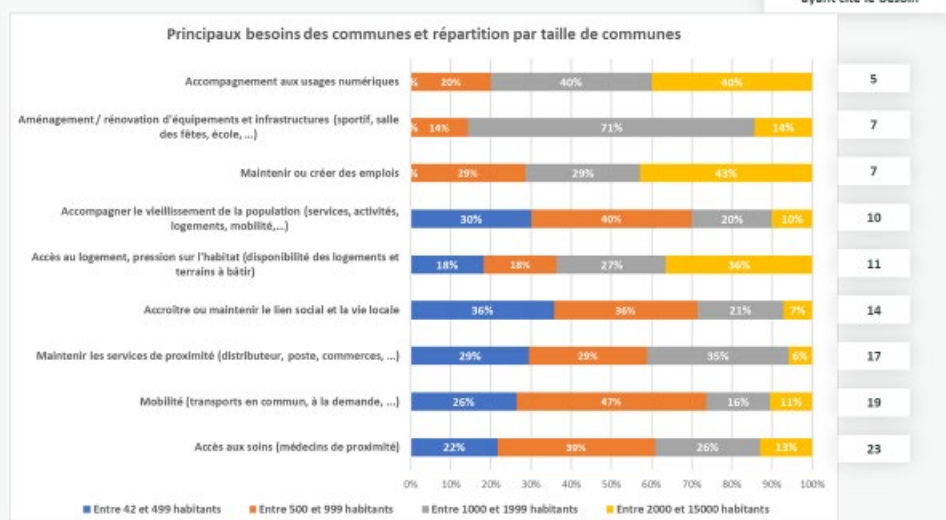
©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

25

Les besoins des communes

BESOINS DES COMMUNES

PRINCIPAUX BESOINS DES COMMUNES



©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

27

BESOINS DES COMMUNES

PRINCIPAUX BESOINS DES COMMUNES

- La **problématique des transports** est transversale
- L'**offre de services locaux** (santé, commerces, ...) est **perçue comme une fragilité** (y compris par les communes les mieux dotées)
- La question de l'**habitat** est structurante
- Des attentes sont exprimées en matière de **développement économique et de création d'emploi** sur les communes les plus importantes, et en matière de **préservation de l'emploi existant** sur les autres
- **Créer du lien social et favoriser le vivre-ensemble** : constat général plus ou moins nuancé d'un double impact de la crise sanitaire et d'un relatif désengagement des habitants de la vie locale
- Quelques besoins **localisés d'aménagement ou de rénovation d'équipements** (salles de sport, salle des fêtes, ...)

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

28

Les missions de la CA2C

LES MISSIONS DE LA CA2C

LE TOP 3 DES MISSIONS DE LA CA2C JUGÉES UTILES



Au global :

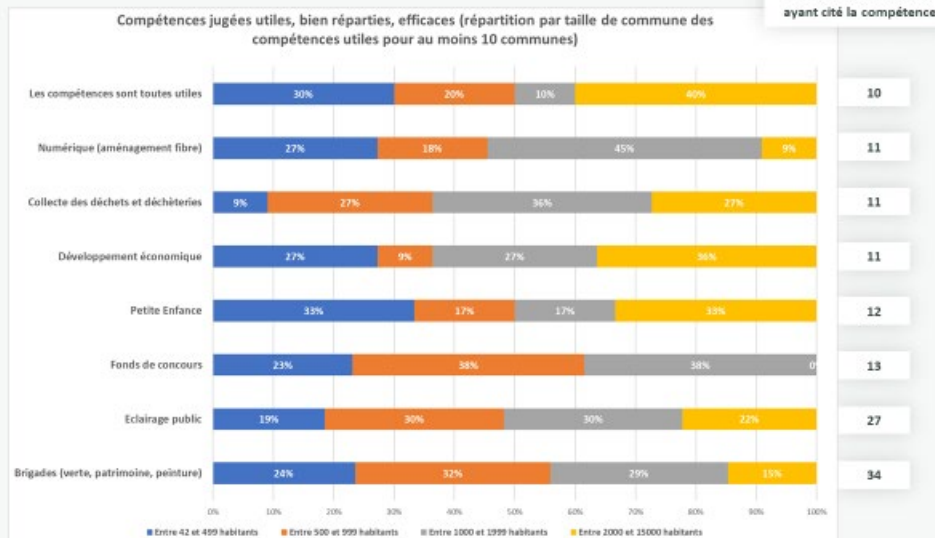
- Exercice de sélection compliqué dans l'ensemble : « **toutes les compétences sont utiles** » a été une réponse récurrente.
- Néanmoins, plébiscite pour les **services techniques opérationnels** (brigades, éclairage public,...) et pour les **dispositifs de soutien financier** aux projets communaux. Les services les plus remarquables correspondent à des « prestations de services ».
- Les avis sont **plus mitigés** pour les grands services publics « urbains » (eau, déchets, **cours d'eau**,...) dont la **gestion déléguée** est perçue comme un **éloignement supplémentaire de la proximité**

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

17

LES MISSIONS DE LA CA2C

LES COMPÉTENCES JUGÉES UTILES

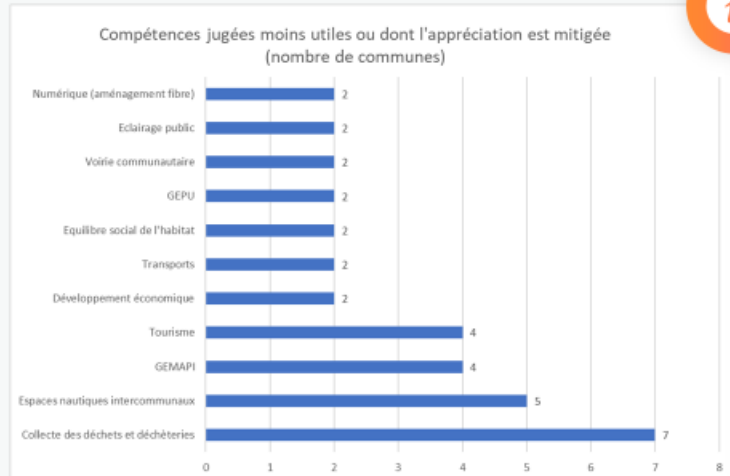


©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

18

LES MISSIONS DE LA CA2C

LES COMPÉTENCES DONT L'APPRÉCIATION EST MITIGÉE



Des problématiques liées à la complexité, au coût ou à l'éloignement de certains équipements, notamment :

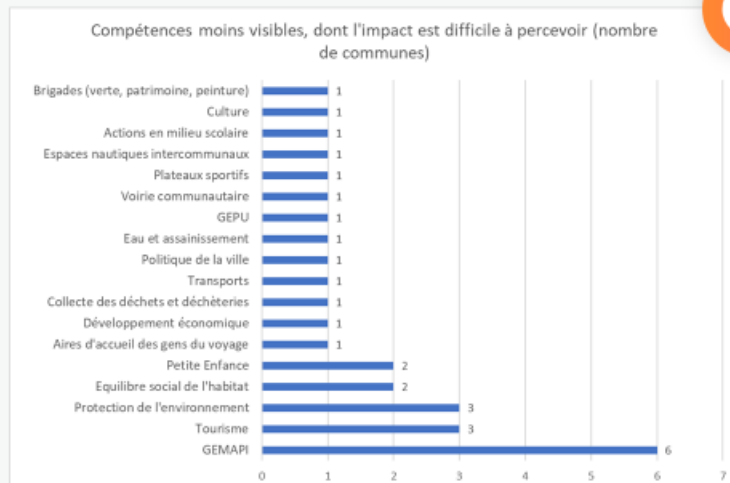
- **Collecte des déchets** : enjeu sur la tarification, l'éloignement de certaines déchèteries et l'augmentation des dépôts sauvages
- **Piscines** : éloignées de certaines communes, pas de visibilité sur le gain lié à la mutualisation
- **Tourisme** : certaines communes ne sont pas impactées

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

19

LES MISSIONS DE LA CA2C

LES COMPÉTENCES MOINS VISIBLES



3 principaux constats

- **GEMAPI** : compétence récente, technique et complexe
- Dans l'ensemble, un déficit d'information et de communication
- Perception d'un éloignement lié à une prédominance de modes de gestion délégués ou transférés et à la dilution des communes et de la communauté d'agglomération dans la gouvernance d'entités syndicales de périmètre départemental ou inter-départemental

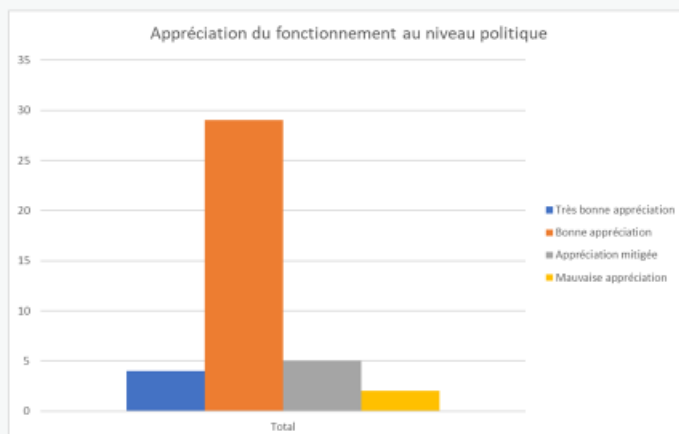
©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

20

Les relations agglomération – communes

LES RELATIONS AGGLOMÉRATIONS - COMMUNES

AU NIVEAU POLITIQUE



Au global, un fonctionnement politique apprécié :

- Bon niveau d'entente, d'écoute
- Principe de consensus
- Conférence des Maires utile comme lieu d'échange et de solidarité entre élus, appréciée pour le débat préparatoire du Conseil Communautaire

Néanmoins, quelques points d'amélioration :

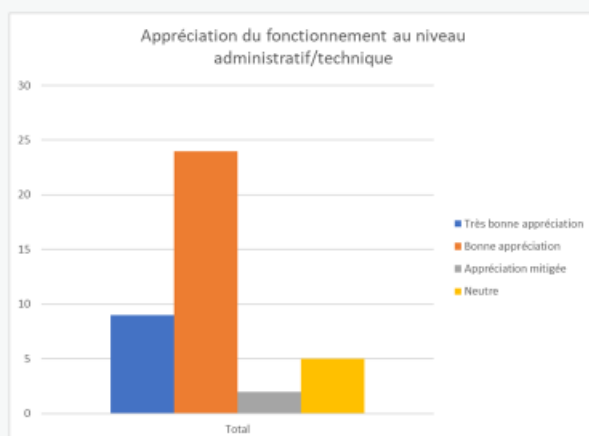
- Communication des ordres du jours trop tardive, documents conséquents
- Manque de débats en Conseil Communautaire

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

23

LES RELATIONS AGGLOMÉRATIONS - COMMUNES

AU NIVEAU ADMINISTRATIF/TECHNIQUE



Une articulation avec les services communautaires appréciée dans l'ensemble (hors communes ayant peu d'interactions) :

- Le niveau de réactivité des équipes est mis en avant
- Compétence soulignée du personnel

Néanmoins, quelques points d'attention :

- Manque de personnel au niveau de l'agglomération ressenti dans les communes
- Dans quelques cas, l'absence de temps d'échange/de présentation est regretté (ex : livret sorti en 2018)

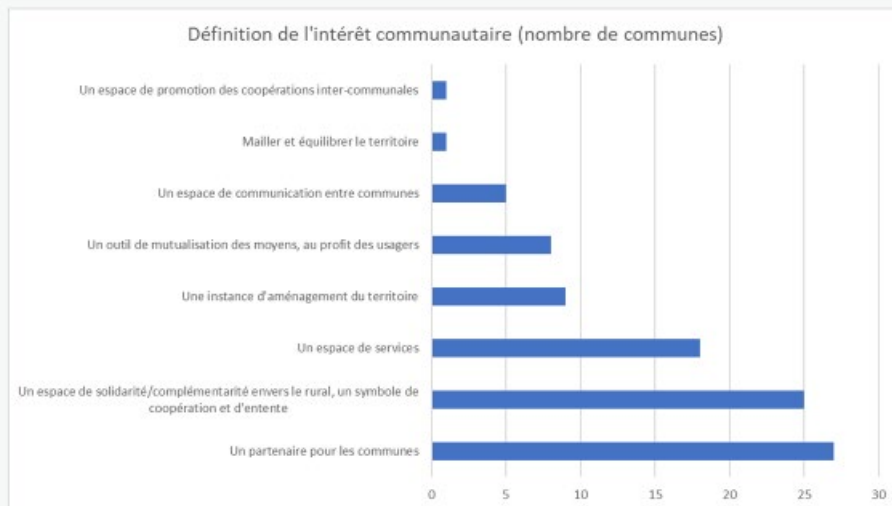
©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

24

La vision de l'intérêt communautaire

LA VISION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DÉFINITION



Cette vision de la communauté confirme les enseignements de l'analyse par compétence.

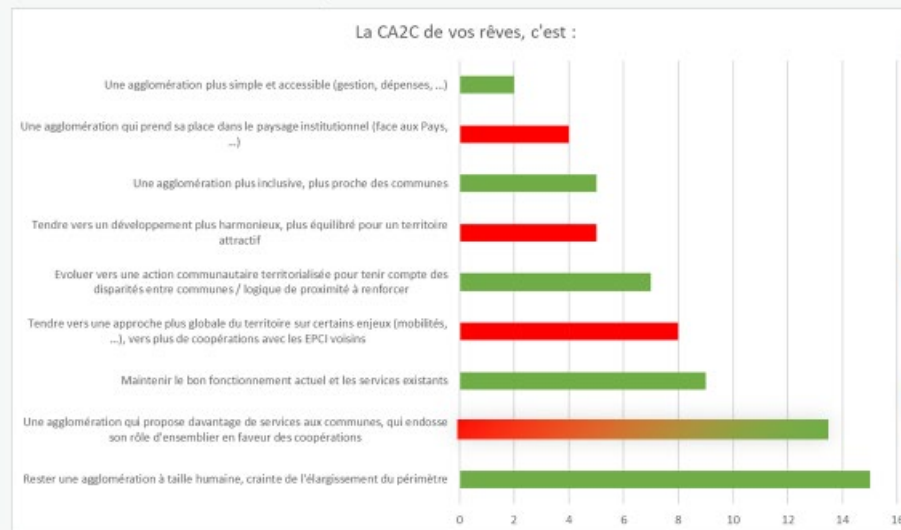
Elle est fortement polarisée sur une fonction de « prestataire de service » (essentiellement portée par les compétences facultatives)

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

26

LA VISION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

AVEC UNE BAGUETTE MAGIQUE



Les réponses à cette question mettent en tension deux visions à première vue contradictoires mais pas nécessairement exclusives l'une de l'autre :



D'un côté le maintien de la proximité et d'une fonction d'appui aux communes



De l'autre, une aspiration à une montée en puissance de l'action communautaire pour répondre aux enjeux du territoire

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

27

Les attentes

VOS ATTENTES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

VIS-À-VIS DE LA CA2C



Trois types d'attentes exprimées



Le **renforcement des politiques d'appui et de soutien aux communes**



Le **renforcement des moyens communautaires**, en lien avec les attentes ci-dessus et ci-dessous



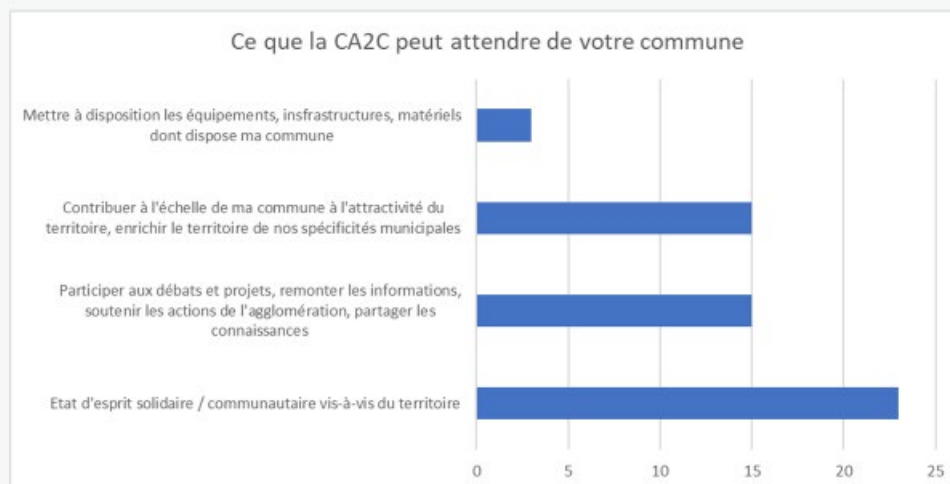
La **définition d'une vision partagée** en faveur d'un **développement territorial harmonieux et équilibré**

©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

29

VOS ATTENTES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

CE QUE LA CA2C PEUT ATTENDRE DE VOTRE COMMUNE



©VOIRIN Consultants 2023 – CA2C | Accompagnement à la réalisation du projet de territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis

30

5. Synthèse du Séminaire des Maires (27/02/2023)

ATELIERS

PRÉSENTATION DES CONSIGNES

Réactions au bilan intermédiaire en 3 temps

1. Les besoins des communes
2. Les missions de la CA2C
3. La CA2C de demain

A chaque fois, 3 questions :

- A. Ce qui est important dans ce bilan intermédiaire
- B. Ce qui surprend, ce qui marque
- C. Les 3 points clés à retenir



ATELIERS

COMPOSITION DES GROUPES

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5
BUSIGNY	WALINCOURT-SELVIGNY	AVESNES-LES-AUBERT	LE CATEAU-CAMBRÉSIS	CAUDRY
VILLERS-OUTRÉAUX	BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	BERTRY	FONTAINE-AU-PIRE	CARNIÈRES
SAINT-HILAIRE-LES-CAMBRAI	LE POMMEREUIL	QUIÉVY	ORS	BÉVILLERS
SAINT-AUBERT	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	SAINT-SOUPLET-ESCAUFORT	BRIASTRE	HONNECHY
CLARY	TROISVILLES	NEUVILLY	INCHY –EN-CAMBRÉSIS	BAZUEL
CATTENIERES	CATILLON-SUR-SAMBRE	BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS	LA GROISE
BÉTHENCOURT	SAINT-BENIN	MAZINGHIEN		DEHÉRIES
MONTAY	MAUROIS			
REJET-DE-BEAULIEU				

BILAN PARTAGÉ ET SYNTHÈSE DES ENJEUX

SYNTHÈSE DES ATELIERS EN SOUS-GROUPES

Temps 1 – Les besoins des communes

Ce qui nous paraît important dans ce bilan intermédiaire (par ordre décroissant de citation entre les 5 groupes)

1. **La mobilité** avec des propositions : créer un service de bus en mutualisant l'emploi et le minibus (cité par les 5 groupes)
2. **La santé, l'accès aux soins** (cité par 4 groupes)
3. **Maintenir les services de proximité** (cité par 3 groupes). Ici un point de vigilance est mis en avant sur les communes de taille moyennes
4. **Maintenir et créer des emplois** (cité par 2 groupes)
5. **L'aménagement et la rénovation d'équipements et infrastructures** (cité par 1 groupe)
6. **L'accès aux logements** (cité par 1 groupe)
7. **Accroître ou maintenir le lien social** (cité par 1 groupe)

Les 3 points clés à retenir (par ordre décroissant de citation entre les 5 groupes)

1. **L'accès aux soins** est transversal et rassemble toutes les tailles de communes. Il faut trouver une stratégie pour l'installation des cabinets médicaux ou Maisons de Santé (cité par 3 groupes)
2. **Le manque de transports en commun** (cité par 2 groupes)
3. La complémentarité avec les structures existantes (santé, organisation des gardes, CTPS, ...)
4. L'emploi est une priorité

Ce qui nous a surpris ou touché dans ce bilan intermédiaire (par ordre décroissant de citation entre les 5 groupes)

1. **Accompagnement au numérique** (cité par 2 groupes) Il faut bien identifier les conseillers numériques et utiliser leur compétence de façon optimale
2. Absence de mise en place de services sociaux itinérants (cité par 1 groupe)
3. Le manque de moyens pour développer l'accessibilité (en lien avec l'Etat) (cité par 1 groupe)
4. **Maintenir les emplois revient assez peu** finalement dans le bilan intermédiaire (cité par 1 groupe)
5. Sentiment que les communes ont exprimés leurs propres besoins avant ceux de l'agglomération (cité par 1 groupe)
6. **Maintenir les services de proximité** : le besoin est compréhensible mais l'expérience a montré que l'action publique n'était pas efficace (cité par 1 groupe)

BILAN PARTAGÉ ET SYNTHÈSE DES ENJEUX

SYNTHÈSE DES ATELIERS

Temps 2 – Les missions de la CA2C

Ce qui nous paraît important dans ce bilan intermédiaire (par ordre décroissant de citation entre les 5 groupes)

1. Importance des **brigades** (cité par les 5 groupes)
2. Importance des **fonds de concours** (cité par les 5 groupes)
3. Importance de l'**éclairage public** (cité par les 5 groupes)
4. Importance du **Développement Economique** (cité par 2 groupes)
5. Toutes les compétences sont utiles
6. Deux compétences obligatoires sont jugées moins utiles

Ce qui nous a surpris ou touché dans ce bilan intermédiaire (par ordre décroissant de citation entre les 5 groupes)

1. **Les compétences facultatives et optionnelles sont mises en avant** et plus appréciées, les **compétences déléguées sont jugées moins utiles** (cité par 3 groupes)
2. Le fait que les compétences suivantes **n'aient pas été citées** :
 1. La compétence **espaces nautiques intercommunaux** (cité par 2 groupes)
 2. La compétence **crématorium** n'a pas été citée
 3. La compétence **Aménagement de la Fibre**
 4. La compétence **Aire d'accueil des gens du voyage**
 5. La compétence **Transports**
 6. La compétence **Actions en milieu scolaire**
3. Les compétences **GEMAPI, Tourisme, Environnement** sont moins souvent abordées en Conseil Communautaire

Les 3 points clés à retenir (par ordre décroissant de citation entre les 5 groupes)

1. **Toutes les compétences déléguées à des syndicats ou entreprises privées n'ont pas été citées**. En conséquence, les élus ne s'approprient pas certaines compétences à la hauteur des enjeux (GEMAPI, ...) (cité par 4 groupes)
2. Il faut **accroître la communication de la CA2C** envers les élus et les citoyens. Il faut améliorer la communication sur certaines compétences (ex : déchets) (cité par 2 groupes)
3. La compétence **Développement Economique est reléguée au second plan** et ça ne devrait pas être le cas
4. Ne pas oublier que **le Projet de territoire doit être réalisé pour les citoyens**.
5. Certaines **compétences demandent** des qualifications et revêtent une **importante technicité**
6. Mutualisation
7. Solidarité
8. Gestion de l'hétérogénéité

BILAN PARTAGÉ ET SYNTHÈSE DES ENJEUX

ATELIERS

Temps 3 – La CA2C de demain

Ce qui nous paraît important dans ce bilan intermédiaire

1. Le **partenariat pour les communes** dans la définition de l'intérêt communautaire (cité par 2 groupes)
2. Les **services de proximité et la taille de la CA2C** sont des **préoccupations importantes** (cité par 2 groupes)
3. L'attente à **étouffer la capacité d'appui technique des services** de l'agglomération
4. Un espace de **rencontre et d'échange entre communes et élus**
5. Une vision à partager entre un projet communautaire et la politique et d'appui et de soutien aux communes (« l'intérêt communautaire ne se limite pas à l'appui aux communes »)
6. Mutualiser les moyens et les achats

Ce qui nous a surpris ou touché dans ce bilan intermédiaire

1. Le **PLUi pourrait être un bon outil de développement harmonisé** du territoire
2. Ressenti d'une **tension entre l'intérêt des communes et l'intérêt communautaire** plus collectif, plus global et **basé sur un avenir pour le territoire**
3. Maintenir le bon fonctionnement actuel ne devrait pas être une attente
4. Besoins en mutualisation des secrétaires de Mairie
5. Besoin en aide à l'ingénierie
6. Mettre en place un réseau de mutualisation de matériel

Les 3 points clés à retenir

1. Seulement **9 Maires** pensent que c'est une instance **d'aménagement du territoire** (cité par 2 groupes)
2. Améliorer la **communication aux habitants** surtout sur les missions intercommunales (syndicats, ...)
3. **Simplification et harmonisation des procédures**
4. Prévoir une **réunion partenariale entre les techniciens de la CA2C et les DGS des communes** sur une fréquence raisonnable
5. L'intérêt communautaire peut aussi être de **favoriser les coopérations entre communes et les expérimentations**.
6. Renforcer la mutualisation de matériel avec une mutualisation des usages (si le service est de bonne qualité, cela permet de le pérenniser et d'en proposer d'autres)

6. Détail de l'analyse financière par compétence

Evaluation des coûts de fonctionnement chargés par compétence

1. Identification des charges d'exploitation directes par compétences :

- Achats et autres charges externes Cptes 60, 61, 62 excepté 621 et 6031
- Dépenses d'intervention (corrigée en 2022: déduction de la subvention d'équilibre versée au B.A. des ZAC) Cptes 655 et 657
- Charges de personnel Cptes 621, 631, 633 et 64

2. Ajustement des charges de personnel par compétence :

Répartition au pourcentage déclaré des activités effectuées spécifiquement pour des compétences identifiées par le DGS

3. Calcul et répartition des charges de structures hors charges de personnel

Les charges de structure hors charges de personnel sont réparties proportionnellement au poids des dépenses d'achat, autres charges extérieures et dépenses d'intervention de chaque compétence relativement au total de ces dépenses pour l'ensemble des compétences

Exception: la compétence déchet représente environ 46% du total des dépenses d'exploitation directe de l'ensemble des compétences (versement de la TOM) . Cette compétence est exclue du panier de calcul.

4- Calcul et répartition des charges de personnel de structure

Le total des charges de personnel de structure est corrigé pour tenir compte de la répartition directe (voir ci-dessus)

Ce total ajusté est réparti sur la totalité des compétences (y compris déchet) en fonction du poids relatif de leur dépenses de personnel rapporté au total des charges de personnel de l'ensemble des compétences.

Identification des recettes directement affectées à une activité

Cptes 703, 706, 708, 733, 734, 736, 747, 752, 758

- Taxes affectées (TOM, TMAPI, Taxe de séjour)
- Redevances et intéressement (Piscines)
- Compensation de compétence transférée (Transports)
- Recettes tarifaires d'exploitation et d'occupation du foncier et immeubles (Aires des gens du voyage, développement économique)
- Dotations / participations (Contrat enfance – CAF/SMA)

Poids des charges de structures

DIAGNOSTIC

Analyse par compétence

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

Poids des charges de structure

- 1- Les charges de structure s'établissent à un niveau faible par rapport aux valeurs usuellement constatées (entre 15% et 30%)
- La moyenne pour les CA de 50 à 99999 habitant s'établit à 30%
- 2- L'évolution en 2022 correspond à l'activation opérationnelle de la compétence « transports » qui s'accompagne d'un doublement des achats et charges externes, sans effet sur la structure.
- 3- la répartition des charges de structures entre charges de personnel et autres charges reflète la stratégie de gestion des compétences (cf diapositives précédentes).

	2020	2021	2022
Achats et charges extérieures	3 146 006	3 181 561	6 299 864
Dépenses d'intervention (hors reversement de la TOM au SIADEV)	2 307 452	2 673 709	2 542 793
Total	5 453 459	5 855 270	8 842 657
Charges de structure hors charges de personnel	649 485	674 882	688 441
Total hors reversement de la TOM après répartition des charges de structures	6 102 944	6 530 152	9 531 098
% charges de structure / charges d'exploitation hors TOM et charges de personnel	10,64%	10,33%	7,22%
TOM (reversement au SIADEV)	6 625 559	6 683 497	7 467 181
Total des charges d'exploitation hors charges de personnel	12 728 503	13 213 649	16 998 279
% TOM / Total	52,05%	50,58%	43,93%
Charges de personnel directes	1 884 551	2 006 375	1 963 140
Charges de personnel de structure	650 585	684 370	593 421
Total des charges de personnel	2 535 136	2 690 746	2 556 561
% charges de personnel de structure / total des charges de personnel	25,66%	25,43%	23,21%
TOTAL GENERAL	15 263 639	15 904 395	19 554 840
TOTAL GENERAL hors TOM	8 638 080	9 220 898	12 087 659
Total des charges de structure	1 300 070	1 359 252	1 281 862
% charges de structure / Total général hors TOM	15,05%	14,74%	10,60%

Analyse comparative pour certaines compétences

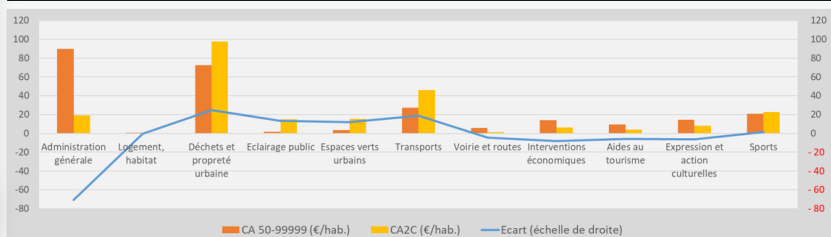
DIAGNOSTIC

Analyse par compétence

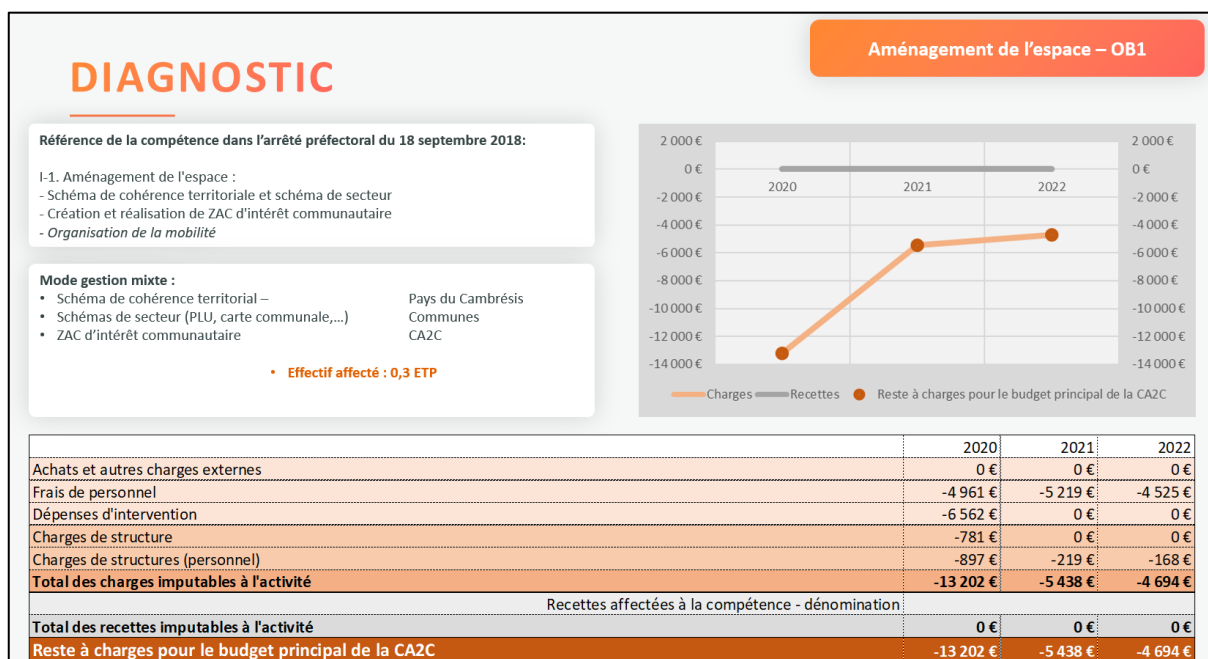
Analyse comparative pour certaines compétences avec les valeurs constatées dans la strate des communautés urbaines de population comprise entre 50000 et 99999 habitants.

- 1- le coût par habitant pour les deux compétences obligatoires transférée ou déléguée (déchet et transport) est significativement plus élevé que la moyenne.
 - 2- Le niveau d'engagement de la CA2C pour le cadre de vie et l'environnement de proximité se traduit très visiblement pour les ratio liés à l'éclairage public et à l'entretien des espaces verts
 - 3- Niveau d'engagement comparable en matière de politique sportive et de politique de l'habitat
 - 4- Moindre engagement dans les domaines de l'économie, du tourisme et de l'action culturelle.
- Données de comparaisons : DGCL – Finances des groupements à fiscalité propre en 2020 (avril 2022)

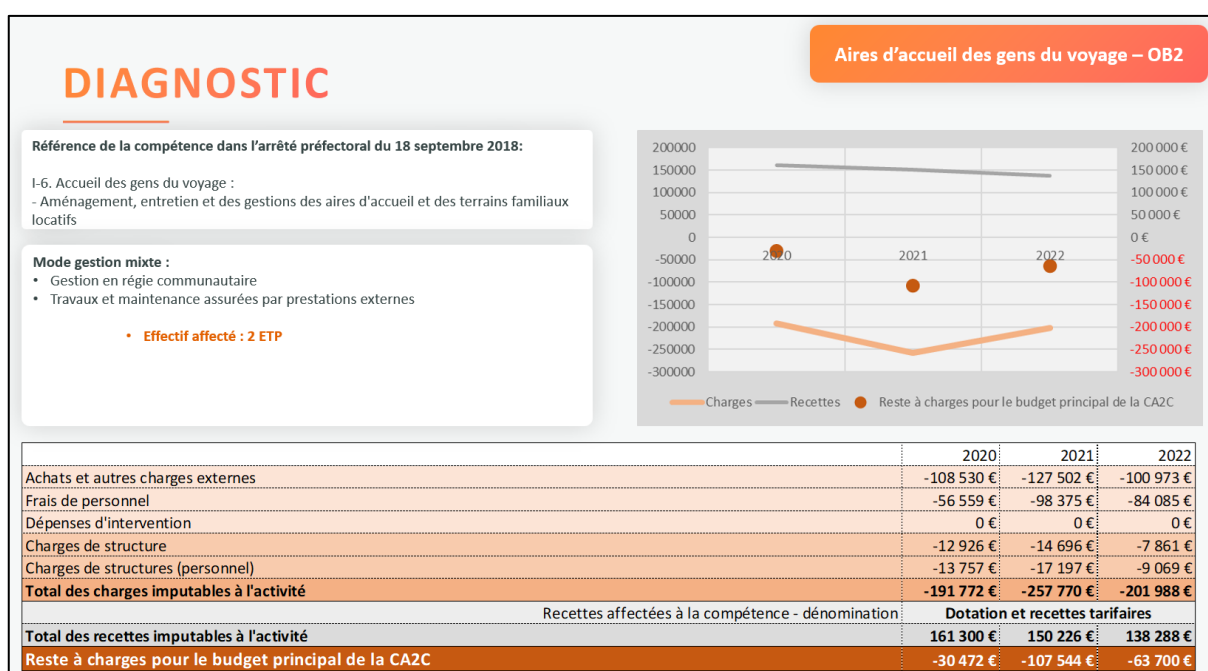
Dépenses de fonctionnement	en milliers d'euros	en € / habitant	en milliers d'euros	en € / habitant	Ecart CA2C / Strate
	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	CA2C	CA2C	
Administration générale	73 075	90	1300	19	-71
Logement, habitat	5 888	1	7	0	-1
Déchets et propreté urbaine	575 105	72	6 625	97	25
Eclairage public	13 168	2	1004	16	13
Espaces verts urbains	26 826	3	1031	16	12
Transports	2 692 3	27	3 122	46	19
Voirie et routes	45 349	6	96	1	-4
Interventions économiques	12 202	14	411	6	-8
Aides au tourisme	75 716	10	261	4	-6
Expression et action culturelles	16 104	16	552	8	-6
Sports	166 373	21	1528	22	1



Aménagement de l'espace – OB1



Aires d'accueil des gens du voyage – OB2



Développement économique – OB3

DIAGNOSTIC

Développement économique – OB3

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

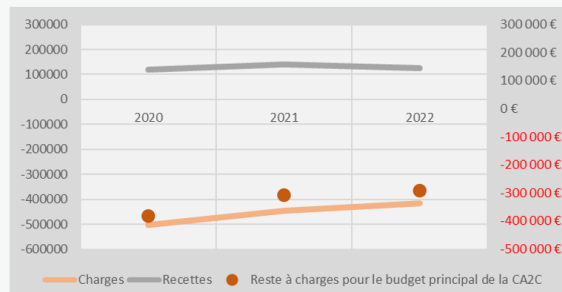
I-2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Mode gestion mixte :

Régie directe pour la gestion du foncier et de l'immobilier économique, et l'accompagnement financier des entreprises locales

- Effectif affecté : 1,1 ETP



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-354 190 €	-327 367 €	-292 049 €
Frais de personnel	-4 999 €	-5 257 €	-46 192 €
Dépenses d'intervention	-51 820 €	-35 253 €	-32 194 €
Charges de structure	-48 354 €	-41 796 €	-25 244 €
Charges de structures (personnel)	-42 691 €	-37 391 €	-20 801 €
Total des charges imputables à l'activité	-502 053 €	-447 063 €	-416 479 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination	Produits du foncier et immeubles		
Total des recettes imputables à l'activité	120 854 €	140 513 €	124 474 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-381 200 €	-306 550 €	-292 005 €

GEMAPI – OB4

DIAGNOSTIC

GEMAPI – OB4

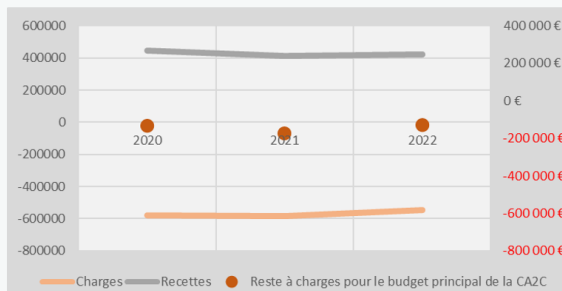
Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

I-5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Mode gestion mixte :

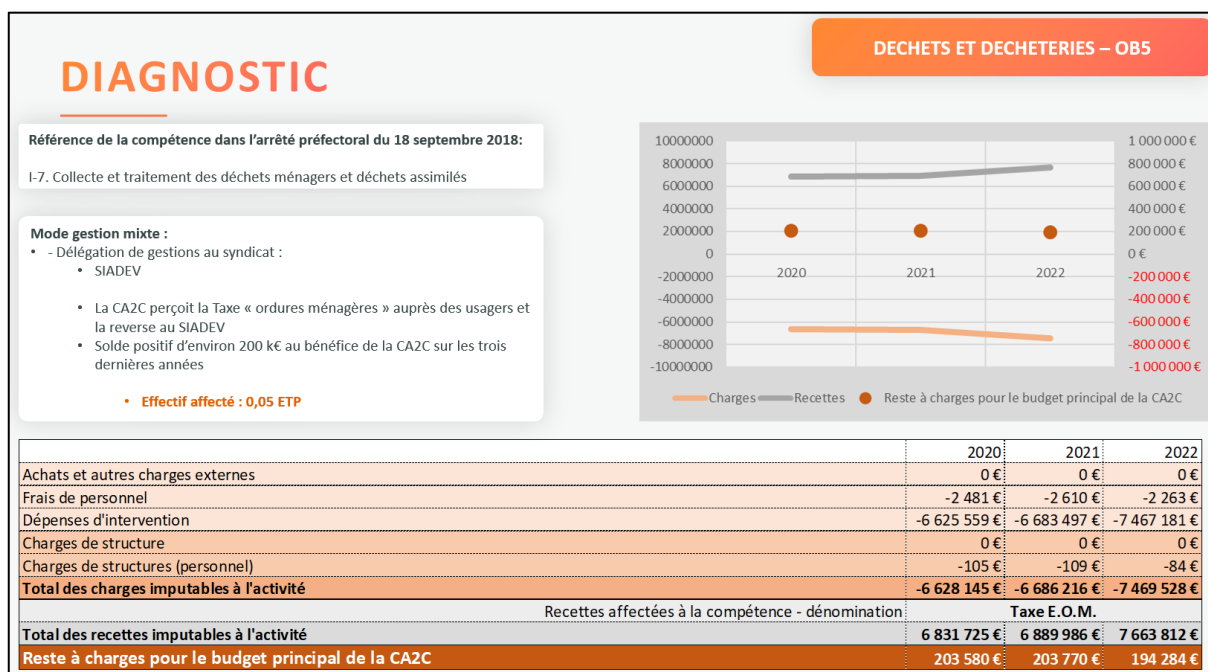
- Délégation de gestions aux syndicats de bassin hydraulique compétents:
 - SMABE
 - SYMSEE
 - SMACEA
- La compétence est partiellement financée par la taxe GEMAPI, reversées aux syndicats.

- Effectif affecté : 0,1 ETP

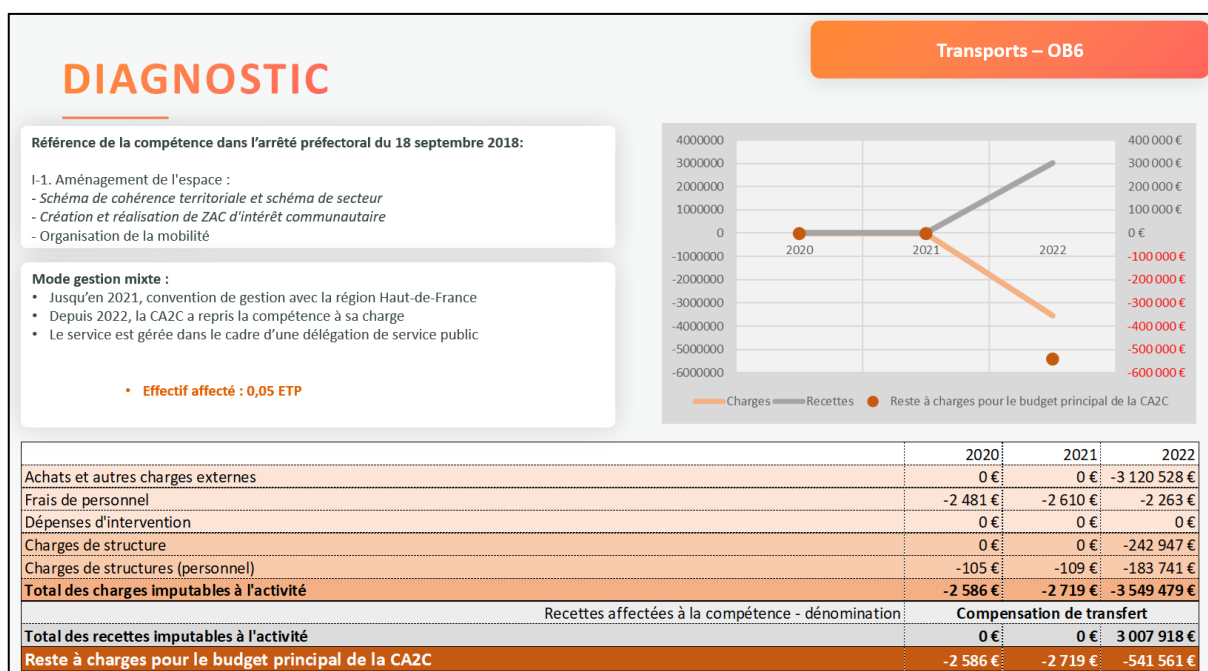


	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-16 777 €	0 €	0 €
Frais de personnel	-496 €	-522 €	-453 €
Dépenses d'intervention	-455 519 €	-478 194 €	-481 155 €
Charges de structure	-56 248 €	-55 117 €	-37 460 €
Charges de structures (personnel)	-49 434 €	-49 039 €	-28 335 €
Total des charges imputables à l'activité	-578 474 €	-582 872 €	-547 403 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination	Taxe GEMAPI		
Total des recettes imputables à l'activité	446 345 €	411 051 €	419 833 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-132 129 €	-171 821 €	-127 570 €

Déchets et déchèteries – OB5



Transports – OB6



Politique de la Ville – OB7

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

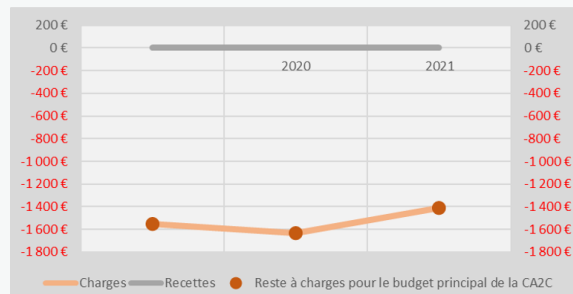
I-4. Politique de la ville:

- Elaboration du diagnostic du territoire et définitions des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Mode gestion mixte :

- Cette politique publique est mise en œuvre directement et par délégation par la commune de Caudry, seule collectivité de l'agglomération concernée par un contrat de ville
- **Effectif affecté : 0,03 ETP**

POLITIQUE DE LA VILLE – OB7



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel	-1 488 €	-1 566 €	-1 358 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	0 €	0 €	0 €
Charges de structures (personnel)	-63 €	-66 €	-50 €
Total des charges imputables à l'activité	-1 552 €	-1 631 €	-1 408 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-1 552 €	-1 631 €	-1 408 €

Equilibre social de l'habitat – OB8

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

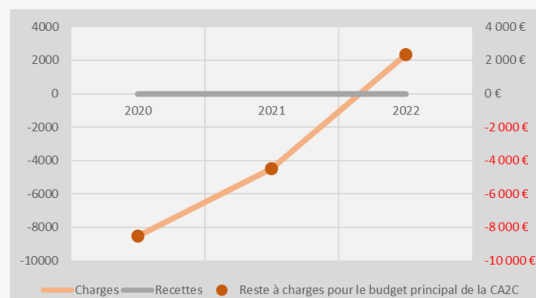
I-3. Equilibre social de l'habitat :

- PLH
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la compétence
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Mode gestion mixte :

- Régie directe
- **Effectif affecté : 1,51 ETP**

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – OB8



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-6 528 €	-3 224 €	2 458 €
Frais de personnel	-496 €	-522 €	453 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	-777 €	-372 €	191 €
Charges de structures (personnel)	-704 €	-352 €	128 €
Total des charges imputables à l'activité	-8 506 €	-4 470 €	2 324 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-8 506 €	-4 470 €	2 324 €

Eau, Assainissement – OB9, GEPU – OB10

DIAGNOSTIC

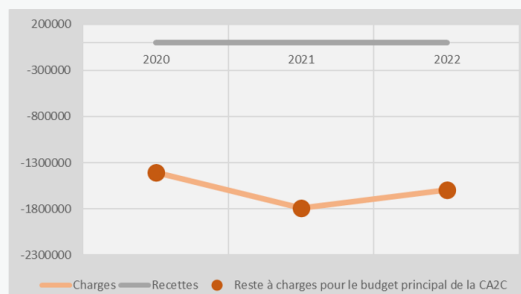
Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

Ces compétences ne sont pas mentionnées dans l'arrêté préfectoral.

Elles sont intégralement transférées aux syndicats interdépartementaux SIDEN (Eau) et SIAD (Assainissement). La gestion est assurée par la société publique locale NOREADE filiale de ces deux syndicats – régime du « in-house ».

Mode gestion :

- Transfert de compétence.
- Le CA2C s'acquitte d'une redevance au bénéfice du SIAD / NOREADE au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines.
- **Effectif affecté : 0,02 ETP**

EAU - ASSAINISSEMENT – OB9
G.E.P.U. – OB10

	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel	-992 €	-1 044 €	-905 €
Dépenses d'intervention	-1 149 461 €	-1 470 005 €	-1 403 842 €
Charges de structure	-136 896 €	-169 434 €	-109 296 €
Charges de structures (personnel)	-120 303 €	-150 726 €	-82 656 €
Total des charges imputables à l'activité	-1 407 653 €	-1 791 208 €	-1 596 698 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-1 407 653 €	-1 791 208 €	-1 596 698 €

Petite enfance – OP1

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

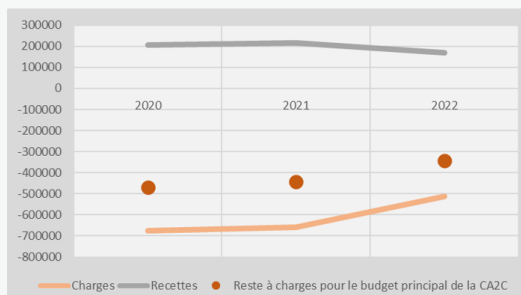
II-3. Action sociale d'intérêt communautaire

Mode gestion :

- La compétence est gérée dans le cadre d'une convention territoriale globale, co-financée par la CAF et la MSA.
- Les trois multi-accueil sont exploitées par des associations.
- Un réseau de cinq relais d'assistantes maternelles complète le dispositif – regroupement d'environ 500 A.M.

- **Effectif affecté : 0,51 ETP**

PETITE ENFANCE – OP1



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-22 747 €	-11 195 €	-8 372 €
Frais de personnel	-496 €	-522 €	-39 275 €
Dépenses d'intervention	-529 379 €	-529 379 €	-407 170 €
Charges de structure	-65 756 €	-62 307 €	-32 352 €
Charges de structures (personnel)	-57 787 €	-55 433 €	-25 917 €
Total des charges imputables à l'activité	-676 164 €	-658 836 €	-513 086 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	206 623 €	216 334 €	170 078 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-469 541 €	-442 502 €	-343 008 €

Voirie communautaire – OP2

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

II-1. Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire :

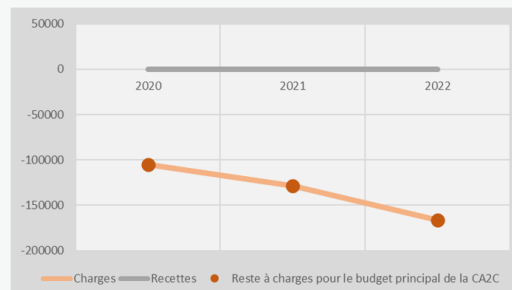
- Création ou aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement communautaire

Mode gestion :

- La compétence est gérée en régie directe appuyée sur le recours à des prestations d'entreprises

• Effectif affecté : 1,71 ETP

Voirie communautaire – OP2



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-29 496 €	-47 499 €	-87 023 €
Frais de personnel	-66 302 €	-68 087 €	-65 356 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	-3 513 €	-5 475 €	-6 775 €
Charges de structures (personnel)	-5 901 €	-7 726 €	-7 552 €
Total des charges imputables à l'activité	-105 212 €	-128 787 €	-166 706 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination:			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-105 212 €	-128 787 €	-166 706 €

Plateaux sportifs – OP3

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

II-2. Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

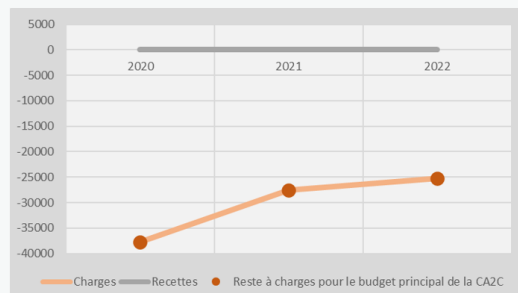
Construction, aménagement, entretien et gestion

Mode gestion :

- La compétence est gérée en régie directe appuyée sur le recours à des prestations d'entreprises

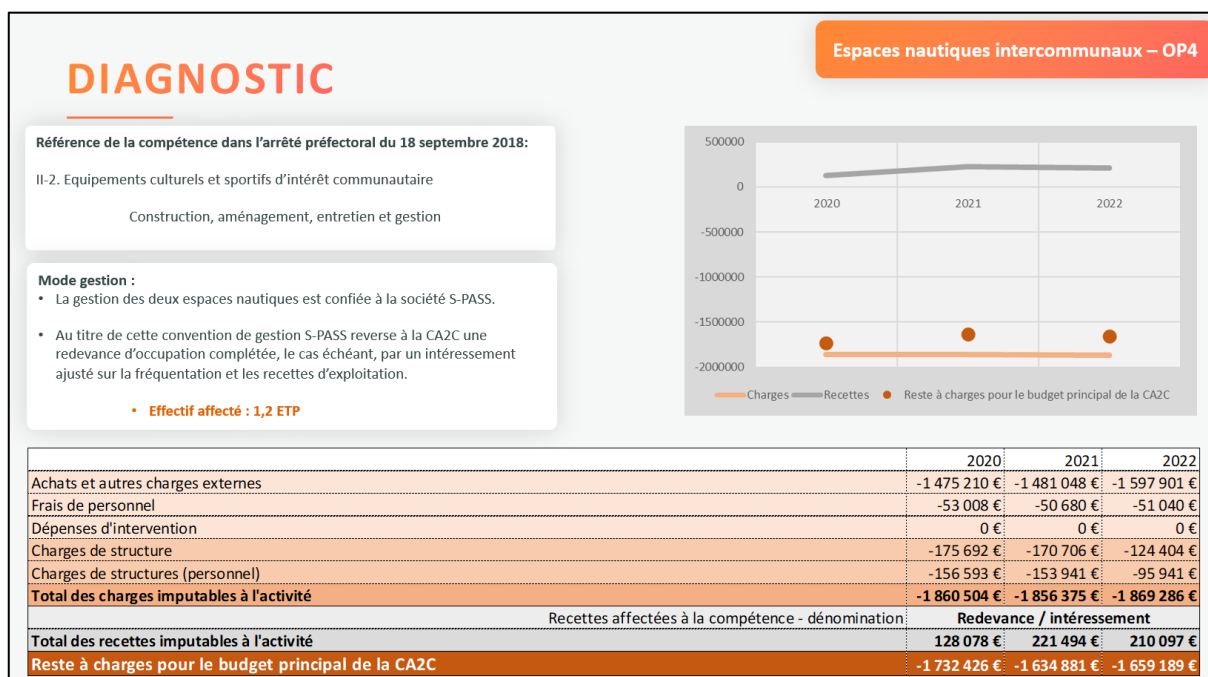
• Effectif affecté : 0,2 ETP

Plateaux sportifs – OP3

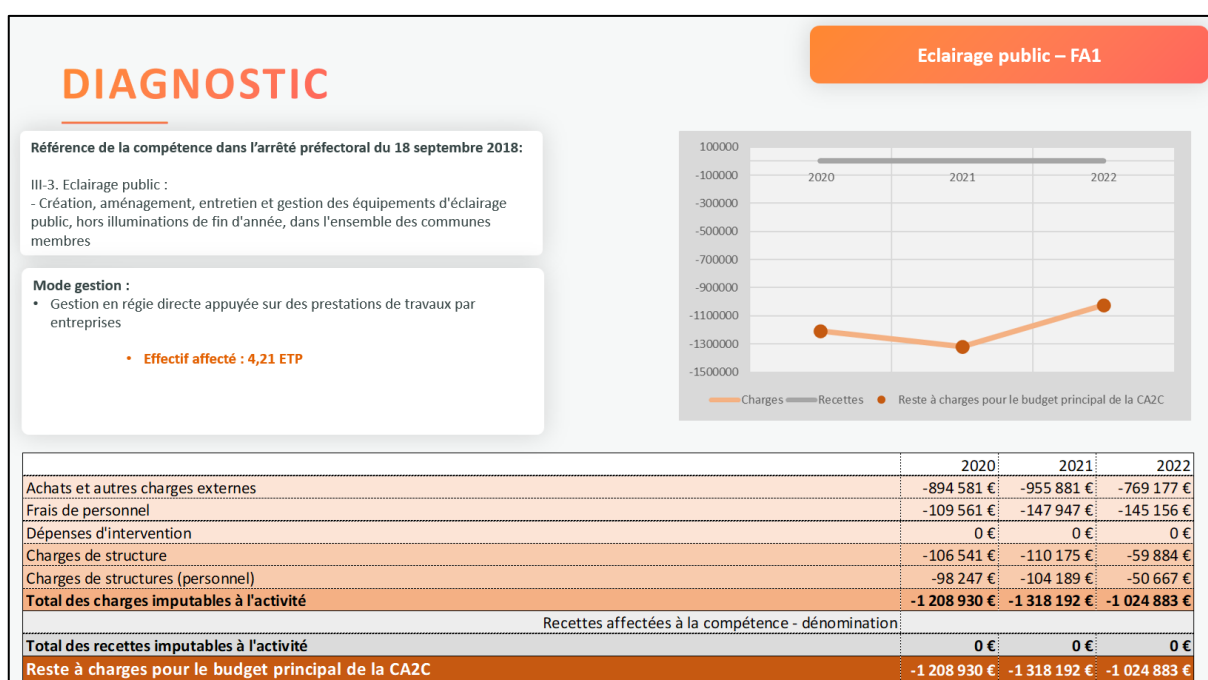


	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-30 797 €	-22 651 €	-22 231 €
Frais de personnel	0 €	0 €	0 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	-3 668 €	-2 611 €	-1 731 €
Charges de structures (personnel)	-3 222 €	-2 322 €	-1 308 €
Total des charges imputables à l'activité	-37 688 €	-27 584 €	-25 270 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination:			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-37 688 €	-27 584 €	-25 270 €

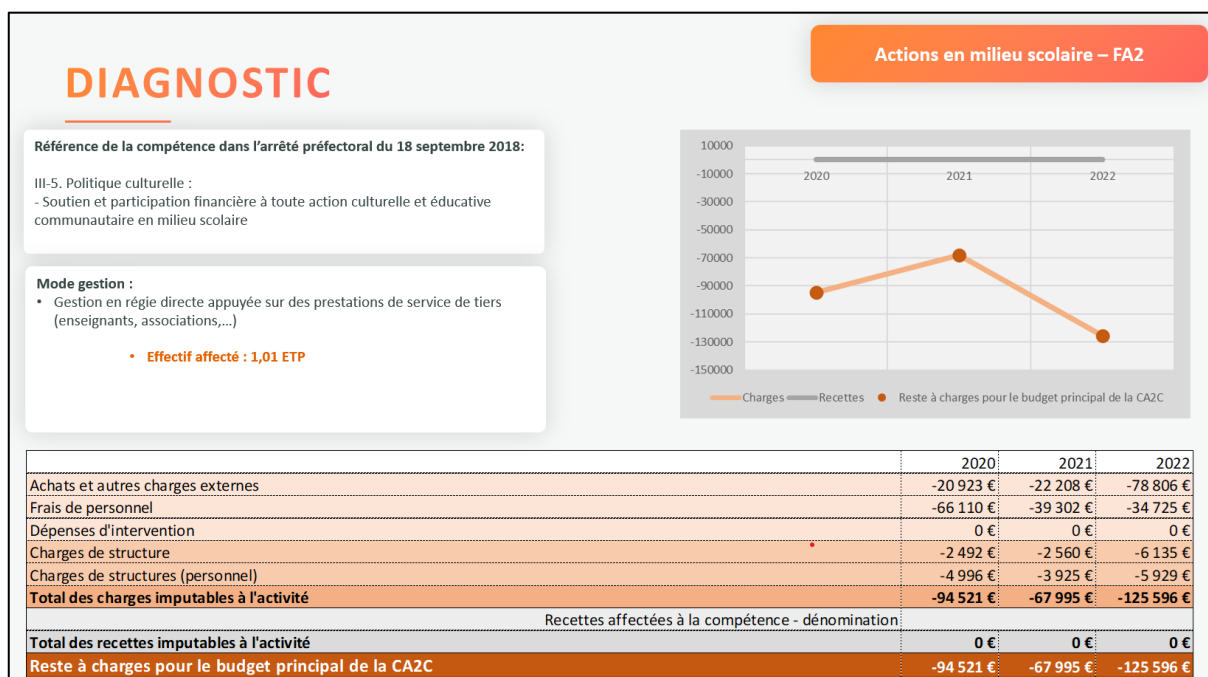
Espaces nautiques intercommunaux – OP4



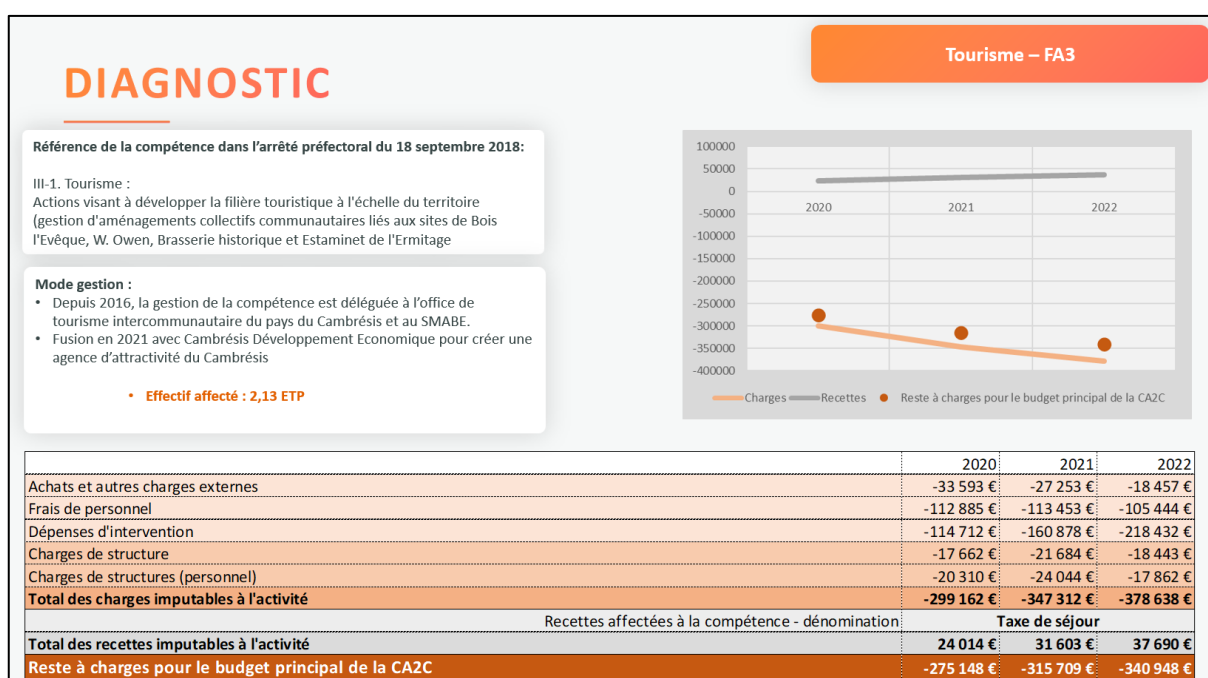
Eclairage public – FA1



Actions en milieu scolaire – FA2



Tourisme – FA3



Technologies de l'information et des communications – FA4

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

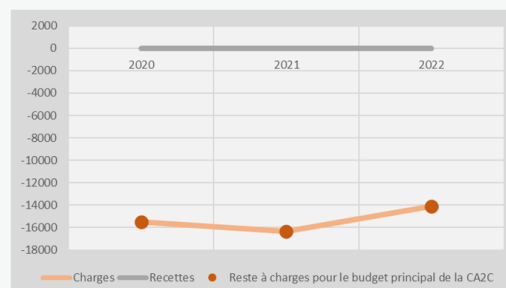
III-2. Technologies de l'information et de la communication :
- Ensemble des actions favorisant l'accès aux TIC et permettant le développement de ces technologies
- Réseaux et services locaux de communications électroniques

Mode gestion :

- Déploiement de la fibre achevée au dernier trimestre 2021
- CA2C accompagne en régie la résolution des situations « à problème »

• Effectif affecté : 0,3 ETP

Technologies de l'information et des communications – FA4



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel	-14 884 €	-15 657 €	-13 576 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	0 €	0 €	0 €
Charges de structures (personnel)	-632 €	-657 €	-505 €
Total des charges imputables à l'activité	-15 516 €	-16 314 €	-14 081 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-15 516 €	-16 314 €	-14 081 €

Santé – FA5

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

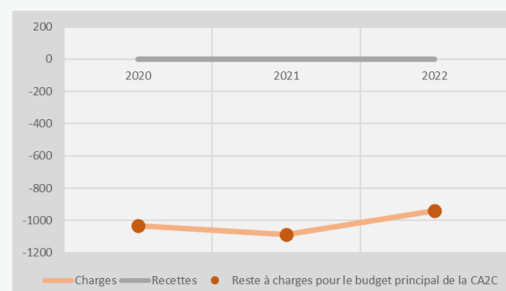
III-6. Santé :
- Prévention et promotion de la santé: signature et mise en œuvre d'un contrat local de santé

Mode gestion :

- Compétence « en sommeil »

• Effectif affecté : 0,02 ETP

Santé– FA5



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel	-992 €	-1 044 €	-905 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	0 €	0 €	0 €
Charges de structures (personnel)	-42 €	-44 €	-34 €
Total des charges imputables à l'activité	-1 034 €	-1 088 €	-939 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-1 034 €	-1 088 €	-939 €

Crématorium – FA6

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

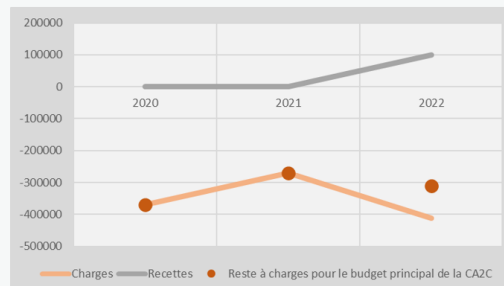
III-4. Crématorium
Etude, création et gestion

Mode gestion :

- Gestion en régie
- Prestation assurée au bénéfice de la population des 116 communes de l'arrondissement du Cambrésis, en lien avec une cinquantaine d'entreprises de pompes funèbres.
- Le budget général de la CA2C porte la masse salariale affectée, ainsi qu'une subvention d'équilibre éventuelle

• Effectif affecté : 3,25 ETP

Crématorium – FA6



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	0 €	0 €	0 €
Frais de personnel	-254 342 €	-230 701 €	-243 381 €
Dépenses d'intervention	-105 662 €	-30 391 €	-158 698 €
Charges de structure	0 €	0 €	0 €
Charges de structures (personnel)	-10 800 €	-9 679 €	-9 049 €
Total des charges imputables à l'activité	-370 804 €	-270 771 €	-411 128 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	100 000 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-370 804 €	-270 771 €	-311 128 €

Protection de l'environnement – FA7

DIAGNOSTIC

Référence de la compétence dans l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018:

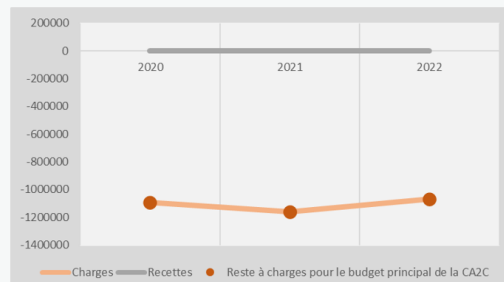
- III-7. Protection et mise en valeur de l'environnement :
- Création et gestion d'une brigade verte
 - Adoption d'une charte environnement
 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut
 - Création et mise en œuvre des chemins de randonnée (liste) (Entretien sauf constructions, ouverture, promotion, balisage)
 - Actions concourant à la diversification des sources d'énergies

Mode gestion :

- Gestion gérée en régie directe appuyé sur des marchés de travaux ou de prestations de service

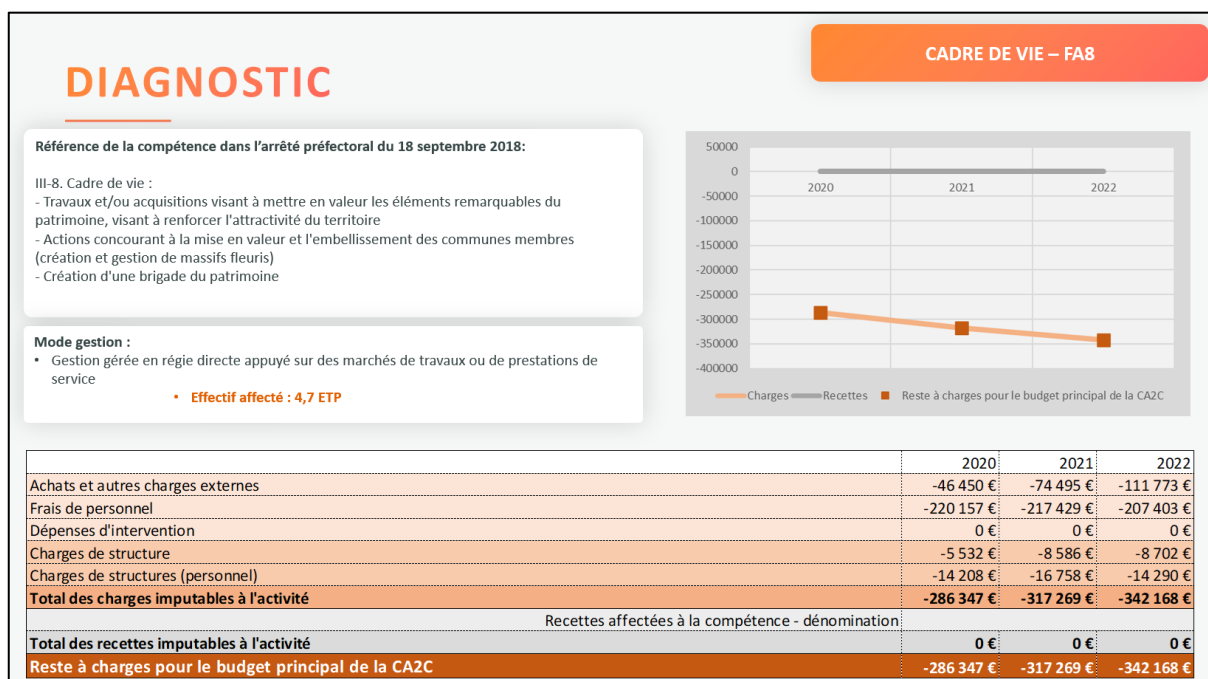
• Effectif affecté : 16,21 ETP

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – FA7



	2020	2021	2022
Achats et autres charges externes	-106 184 €	-81 238 €	-95 032 €
Frais de personnel	-925 743 €	-1 019 487 €	-927 959 €
Dépenses d'intervention	0 €	0 €	0 €
Charges de structure	-12 646 €	-9 364 €	-7 399 €
Charges de structures (personnel)	-50 419 €	-51 100 €	-40 096 €
Total des charges imputables à l'activité	-1 094 993 €	-1 161 189 €	-1 070 485 €
Recettes affectées à la compétence - dénomination			
Total des recettes imputables à l'activité	0 €	0 €	0 €
Reste à charges pour le budget principal de la CA2C	-1 094 993 €	-1 161 189 €	-1 070 485 €

Cadre de vie – FA8



FIN DU DOCUMENT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_48
Objet :	Délibération 2023/48 actant la présentation du diagnostic du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-200030633-20230406-2023_48-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20230406-2023_48-DE-1-1_0.xml	text/xml	964 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023_48.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20230406-2023_48-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	9.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2023 à 09h19min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2023 à 09h20min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2023 à 09h20min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2023 à 09h20min25s	Reçu par le MI le 2023-04-12